Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Données ministérielles de base

1999

Canada

100-06301/

Données ministérielles de base

1999

Données ministérielles de base

- 1 9 9 9 -

Section des statistiques ministérielles
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Février 2000

Vous pouvez accéder à cette publication par
l'intermédiaire de notre site Internet, sous Publications à :
www.inac.gc.ca

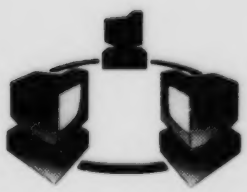

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2000

QS-3614-000-FF-A1
Nº de catalogue R12-7/1999
ISBN 0-662-28309-0

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English
under the title : *Annual Report —*
Basic Departmental Data 1999

AVIS DE RENOUVELLEMENT
DONNÉES MINISTÉRIELLES DE BASE 2000

Si vous voulez recevoir la prochaine édition, veuillez retourner ce formulaire.

Retourner à: Section des statistiques sur
les Premières nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires demandé :_____

Télécopieur : (819) 953-6010 **Adresse électronique : instat@inac.gc.ca**

PARTIE A

Nom : _____

Organisme :_____

Adresse : _____
_____
_____
_____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Veuillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

___ Premières Nations
___ Organisme autochtone
___ Gouvernement fédéral
___ Gouvernement provincial
___ Administration municipale
___ Bibliothèque
___ Milieu de l'enseignement
(professeur ou étudiant)
___ Recherchiste ou consultant
___ Autre *(préciser)*
_____

PARTIE B

Remarques : _____
_____
_____
_____
_____

Nous espérons que cette édition de *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à appeler notre ligne de renseignements statistiques au (819) 953-9999 ou à écrire à INSTAT@inac.gc.ca pour toute information supplémentaire. Cette publication est accessible sur notre site Internet, sous Publications, à l'adresse suivante : **www.inac.gc.ca**

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE i

NOTE AUX UTILISATEURS i

INTRODUCTION ii

SECTION 1 : DÉMOGRAPHIE

1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits 3
1.2 Projections démographiques 4
1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 6
1.4 Population dans les réserves et hors réserve 7
1.5 Population par région 8
1.6 Population dans les réserves par région 10
1.7 Population hors réserve par région 12
1.8 Population vivant dans les réserves par zone géographique 14
1.9 Population vivant dans les réserves par zone géographique et par région . 16
1.10 Répartition de la population par âge et par sexe 18

SECTION 2 : SANTÉ

2.1 Espérance de vie 23

SECTION 3 : ÉDUCATION

3.1 Effectif scolaire dans les réserves, de 4 à 18 ans 27
3.2 Effectif postsecondaire 29
3.3 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires 30
3.4 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison 32
3.5 Effectif par type d'école 34
3.6 Écoles administrées par des bandes 36
3.7 Espace réservé à l'éducation 37

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION 4 : CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés 41
4.2 Adultes placés 42
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale 44
4.4 Programme d'aide sociale 46

SECTION 5 : LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves 51
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves 53
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves .. 54

SECTION 6 : AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale 59
6.2 Transfert 61

SECTION 7 : LE NORD

7.1 Le Nord : population démographique 65
7.2 Le Nord : composition autochtone 67
7.3 Le Nord : mortalité 69
7.4 Le Nord : mortalité infantile 70
7.5 Le Nord : dépenses du MAINC 72
7.6 Le Nord : emploi 74

SECTION 8 : POINTS SUPPLÉMENTAIRE

8.1 Terres 79
8.2 Revendications particulières 80
8.3 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) 81

LEXIQUE 85

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

La principale auteure de la présente édition de *Données ministérielles* est Claudette Trudeau. Cette édition a été préparée sous la direction de David Dahm, gestionnaire, Section des statistiques ministérielles, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre 1998.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économiques relatives aux Indiens inscrits seront intégrées aux résultats du recensement, qui seront bientôt publiés par le ministère des Affaires indiennes.

Santé Canada met actuellement à jour ses données nationales d'information sur la santé des membres des Premières Nations et des Inuits. Aussi ce ministère n'a-t-il pas été en mesure de nous fournir de chiffres cette année.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles figurant dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (autochtone et non autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère.

INTRODUCTION

Rassembler nos forces, le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, offre aux Premières nations, aux Inuits et aux habitants du Nord un cadre de travail pour renouveler leurs partenariats et renforcer l'autonomie gouvernementale des Autochtones; établir de nouvelles relations fiscales et favoriser le développement de communautés, de peuples et d'économies dynamiques. Ces *Données ministérielles de base (DMB)* contribuent à mesurer les efforts déployés pour atteindre les principaux objectifs du plan *Rassembler nos forces* en dressant un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60^{e} parallèle. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les Faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient le MAINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de loi C-31 », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

Pour situer le contexte, le lecteur est prié de se rappeler qu'en 1996, les Indiens inscrits représentaient 2 % de la population totale du Canada. Ceux-ci sont, en général, affiliés à l'une des 610 bandes réparties dans tout le Canada. Veuillez remarquer que le Nunavut, le territoire le plus récent du Canada, a été institué le 1er avril 1999. Les données le concernant sont donc peu nombreuses dans la présente édition des *DMB*.

SECTION: 1

DÉMOGRAPHIE

1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits

Faits saillants

- Au cours des 24 dernières années, le taux de variation de la population des Indiens inscrits a connu une poussée.
- Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).
- Le taux de variation de la population des Indiens inscrits revient à ce qu'il était avant la modification de la *Loi*.

Figure 1.1 Variation en pourcentage annuelle de la population des Indiens inscrits du Canada, de 1974 à 1998

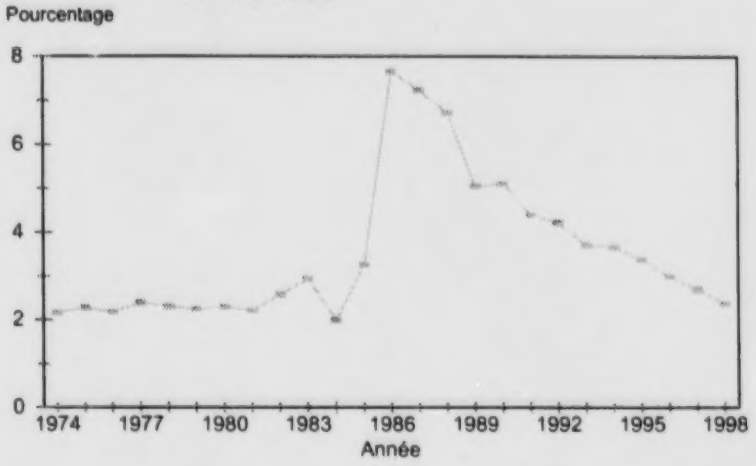

Tableau 1.1 Variation en pourcentage annuelle de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1974 à 1998

Année	Population	Variation en %	Année	Population	Variation en %
1974	276 436	2,17	1987	415 898	7,24
1975	282 762	2,29	1988	443 884	6,73
1976	288 938	2,18	1989	466 337	5,06
1977	295 898	2,41	1990	490 178	5,11
1978	302 749	2,32	1991	511 791	4,41
1979	309 588	2,26	1992	533 461	4,23
1980	316 737	2,31	1993	553 316	3,72
1981	323 782	2,22	1994	573 657	3,68
1982	332 178	2,59	1995	593 050	3,38
1983	341 968	2,95	1996	610 874	3,01
1984	348 809	2,00	1997	627 435	2,71
1985	360 241	3,28	1998	642 414	2,39
1986	387 829	7,66			

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1974 à 1998

1.2 Projections démographiques

Faits saillants

- Environ sept Indiens inscrits sur 10 vivaient dans une réserve en 1985. Cette proportion est tombée à moins de six sur 10 en 1998 et on prévoit qu'elle restera stable durant les 10 prochaines années.

- On attribue en grande partie la forte croissance de la population des Indiens inscrits vivant hors réserve entre 1985 et 1991 au fait qu'un nombre d'entre eux ont récupéré leur statut en vertu du projet de loi C-31.

Figure 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 1982 à 2008

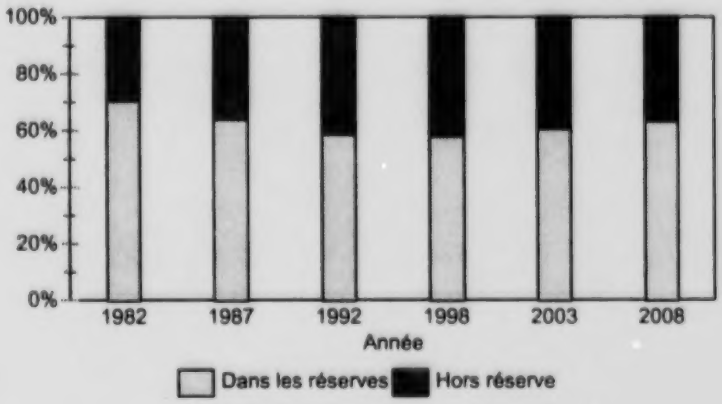

Note : Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (avec et sans l'hypothèse de migration) tiré de la série de projections de 1998. Étant donné que l'hypothèse de migration nette a été appliquée aux réserves, il y a une grande différence entre les projections démographiques concernant les populations dans les réserves et hors de celles-ci, contrairement à ce qui avait été rapporté antérieurement. Les projections de 1998 diffèrent de l'ancienne série.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008, 2000

1.2 Projections démographiques (suite)

Tableau 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, au Canada, de 1982 à 2008

	Dans les réserves			Hors réserve			Total, Indiens inscrits		
Année	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC
1982	235 640	70,9		96 538	29,1		332 178	100	
1985	255 696	71,0	2,76	104 545	29,0	2,69	360 241	100	2,74
1987	268 474	64,6	2,47	147 424	35,4	18,75	415 898	100	7,45
1988	273 766	61,7	1,97	170 118	38,3	15,39	443 884	100	6,73
1989	279 671	60,0	2,16	186 666	40,0	9,73	466 337	100	5,06
1990	293 204	59,8	4,84	195 974	40,0	4,99	490 178	100	5,11
1991	304 759	59,5	3,94	207 032	40,5	5,64	511 791	100	4,41
1992	315 663	59,2	3,58	217 798	40,8	5,20	533 461	100	4,23
1993	326 444	59,0	3,42	226 872	41,0	4,17	553 316	100	3,72
1994	336 643	58,7	3,12	237 014	41,3	4,47	573 657	100	3,68
1995	347 919	58,7	3,35	245 131	41,3	3,42	593 050	100	3,38
1996	354 369	58,0	1,85	256 505	42,0	4,64	610 874	100	3,01
1997	365 806	58,3	3,23	261 629	41,7	2,00	627 435	100	2,71
1998	375 727	58,5	2,71	266 687	41,5	1,93	642 414	100	2,39
2003	*447 136*	*61,1*	*3,37*	*284 991*	*38,9*	*0,32*	*732 127*	*100*	*2,13*
2008	*508 877*	*63,8*	*2,67*	*289 335*	*36,2*	*0,30*	*798 211*	*100*	*1,74*

Note : Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (avec et sans l'hypothèse de migration) tiré de la série de projections de 1998. Étant donné que l'hypothèse de migration nette a été appliquée aux réserves, il y a une grande différence entre les projections démographiques concernant les populations dans les réserves et hors de celles-ci, contrairement à ce qui avait été rapporté antérieurement. Les projections de 1998 diffèrent de l'ancienne série.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008, 2000

Fait saillant

➢ Selon les dernières projections disponibles, la population dans les réserves pourrait croître, de 1998 à 2008, de 2,8 p. 100 par année.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

Faits saillants

- En 1991, on a ajouté un identificateur pour le projet de loi C-31 dans le Registre des Indiens.
- Au 31 décembre 1998, un total de 106 900 Indiens étaient inscrits au titre du projet de loi C-31 qui modifiait la *Loi sur les Indiens*.
- Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi-C-31 représentaient environ 17 % des Indiens du Registre des Indiens en 1998.
- Le taux de variation des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté de 7,6 %, en 1991, à seulement 1 %, en 1998.

Figure 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1991 à 1998

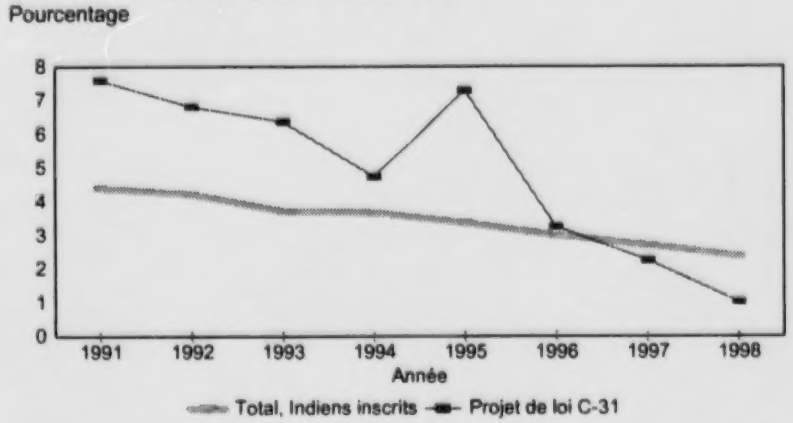

Tableau 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1991 à 1998

Année	Total, Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non Visés par le Projet de loi C-31	
	Nbre	Variation en %	Nbre	Variation en %	Nbre	Variation en %
1990	490 178		72 934		417 244	
1991	511 791	4,41	78 470	7,59	433 321	3,85
1992	533 461	4,23	83 816	6,81	449 645	3,77
1993	553 316	3,72	89 162	6,38	464 154	3,23
1994	573 657	3,68	93 394	4,75	480 263	3,47
1995	593 050	3,38	100 208	7,30	492 842	2,62
1996	610 874	3,01	103 476	3,26	507 398	2,95
1997	627 435	2,71	105 816	2,26	521 619	2,80
1998	642 414	2,39	106 900	1,02	535 514	2,66

Note : Du fait qu'il n'existe pas, pour 1992, de données pour les régions des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), de l'Atlantique et de l'Alberta, la population est estimée à 83 816.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1990 à 1998
MAINC, *Effectifs et droits*, de 1990 à 1998

1.4 Population dans les réserves et hors réserve

Faits saillants

- La proportion de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves a diminué, passant de 70,9 % en 1978 à 58,5 % en 1998.
- La proportion de la population des Indiens inscrits vivant hors réserve a augmenté, passant de 29,1 % en 1978 à 41,5 % en 1998.

Figure 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1978, 1983, 1988, 1993 et1998

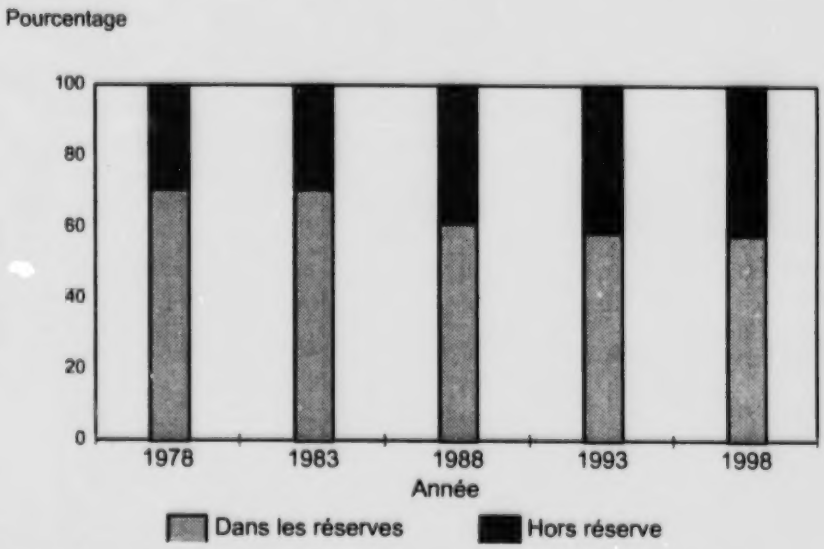

Tableau 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1978, 1983, 1988, 1993 et 1998

Année	Dans les réserves		Hors réserve		Total	
	#	%	#	%	#	%
1978	214 773	70,9	87 976	29,1	302 749	100
1983	243 504	71,2	98 464	28,8	341 968	100
1988	273 766	61,7	170 118	38,3	443 884	100
1993	326 444	59,0	226 872	41,0	553 316	100
1998	375 727	58,5	266 687	41,5	642 414	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.5 Population par région

Faits saillants

- La population totale des Indiens inscrits a presque doublé dans toutes les régions durant les 20 dernières années.
- En 1998, près du quart de la population totale des Indiens inscrits (22,7 %) se trouvait en Ontario, ce qui représente la proportion la plus importante de toutes les régions. En revanche, à peine plus de 1% vivait au Yukon.

Figure 1.5 Population des Indiens inscrits par région en 1978, 1983, 1988, 1993 et 1998

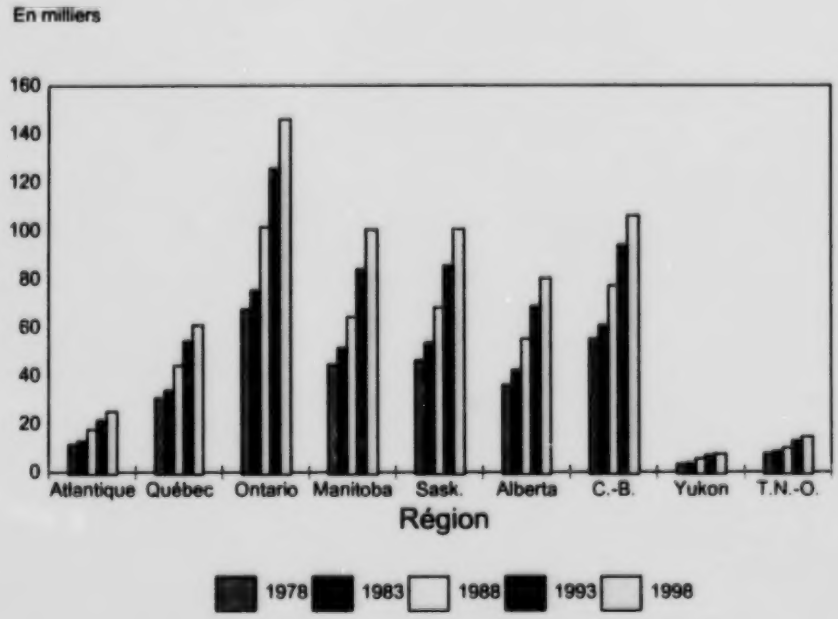

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1978 à 1998

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1978	Nbre	11 389	30 723	67 460	44 642	46 275	36 150	55 217	3 244	7 649	302 749
	%	3,8	10,1	22,3	14,7	15,3	11,9	18,2	1,1	2,5	100
1983	Nbre	12 816	33 911	75 349	51 376	53 445	42 248	60 811	3 536	8 476	341 968
	%	3,7	9,9	22,0	15,0	15,6	12,4	17,8	1,0	2,5	100
1988	Nbre	17 713	44 111	101 612	64 315	68 246	55 290	77 153	5 510	9 936	443 886
	%	4,0	9,9	22,9	14,5	15,4	12,5	17,4	1,2	2,2	100
1989	Nbre	18 433	45 742	107 862	67 092	72 111	57 590	80 742	5 973	10 792	466 337
	%	4,0	9,8	23,1	14,4	15,5	12,3	17,3	1,3	2,3	100
1990	Nbre	19 319	48 551	112 826	72 238	75 441	60 303	83 894	6 227	11 378	490 177
	%	3,9	9,9	23,0	14,7	15,4	12,3	17,1	1,3	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,4	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,6	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.6 Population dans les réserves par région

Faits saillants

- En 1998, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 799 au Yukon, à un maximum de 74 790 en Ontario.
- Les gains proportionnels les plus importants réalisés entre 1978 et 1998 ont été enregistrés au Manitoba, dans la région de l'Atlantique et en Alberta, la population dans les réserves y ayant augmenté de 76,2 %, 72,9 % et 68,6 %, respectivement.

Figure 1.6 Population des Indiens inscrits par région en 1978, 1983, 1988,1993 et 1998

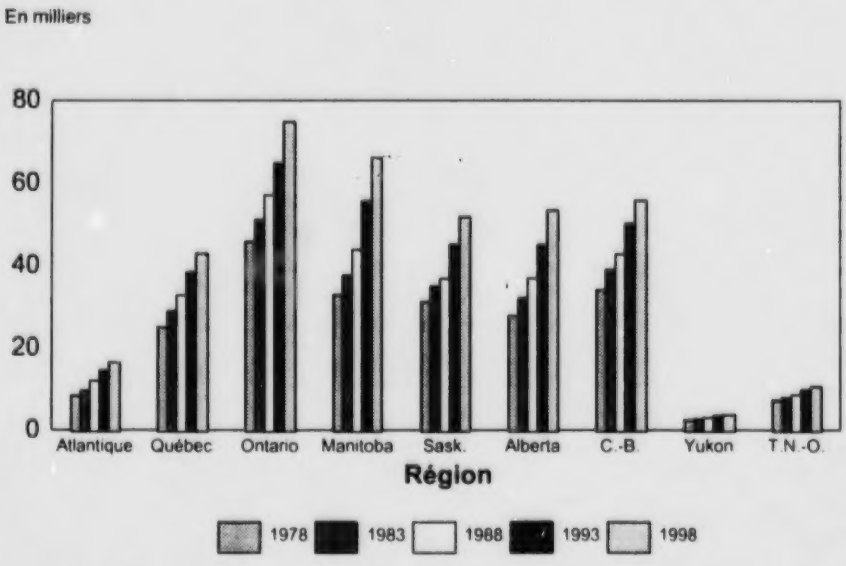

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.6 Population dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits dans les réserves par région de1978 à 1998

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1978	Nbre.	8 416	25 016	45 756	32 882	31 166	27 758	34 056	2 453	7 270	214 773
	%	73,9	81,4	67,8	73,7	67,3	76,8	61,7	75,6	95,0	70,9
1983	Nbre.	9 602	28 942	51 035	37 518	34 886	32 067	38 929	2 664	7 861	243 556
	%	74,9	85,3	67,7	73,0	65,3	75,9	64,0	75,3	92,7	71,2
1988	Nbre.	11 989	32 765	57 058	43 864	36 775	36 863	42 785	3 042	8 625	273 766
	%	67,7	74,3	56,2	68,2	53,9	66,7	55,5	55,2	86,8	61,7
1989	Nbre.	12 398	33 029	58 934	44 646	37 795	38 144	43 054	2 948	8 723	279 671
	%	67, 3	72, 2	54, 6	66, 5	52, 4	66, 2	53, 3	49, 4	80, 8	60, 0
1990	Nbre.	12 974	34 744	60 773	47 948	40 515	40 012	44 355	2 871	9 012	293 204
	%	67, 2	71, 6	53, 9	66, 4	53, 7	66, 4	52, 9	46, 1	79, 2	59, 8
1991	Nbre.	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68, 4	70, 9	52, 8	66, 4	53, 9	65, 8	52, 9	45, 6	78, 4	59, 5
1992	Nbre.	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67, 9	70, 8	52, 0	65, 9	53, 2	65, 5	53, 3	47, 1	77, 3	59, 2
1993	Nbre.	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67, 3	70, 6	51, 5	66, 2	52, 7	65, 5	53, 3	49, 6	75, 7	59, 0
1994	Nbre.	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66, 7	70, 5	50, 9	66, 2	52, 4	65, 6	52, 5	52, 9	75, 0	58, 7
1995	Nbre.	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66, 0	70, 9	50, 6	66, 5	52, 0	66, 7	52, 2	52, 4	73, 7	58, 7
1996	Nbre.	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65, 7	70, 7	50, 8	63, 8	51, 8	66, 5	51, 0	52, 0	73, 2	58, 0
1997	Nbre.	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre.	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	68,1	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,6

Notes : 1 La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2 Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.7 Population hors réserve par région

Faits saillants

- La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 87 976 à 266 687 personnes entre 1978 et 1998. La croissance a été particulièrement forte entre 1983 et 1988 en raison de l'adoption du projet de loi C-31 en 1985.
- Le nombre d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est en Ontario que la croissance a été la plus marquée dans les régions situées au sud du 60e parallèle, entre 1978 et 1998. Inversement, pour la même période, la Colombie-Britannique affiche le taux le plus bas.

Figure 1.7 Population des Indiens inscrits hors réserve par région en 1978, 1983, 1988,1993 et 1998

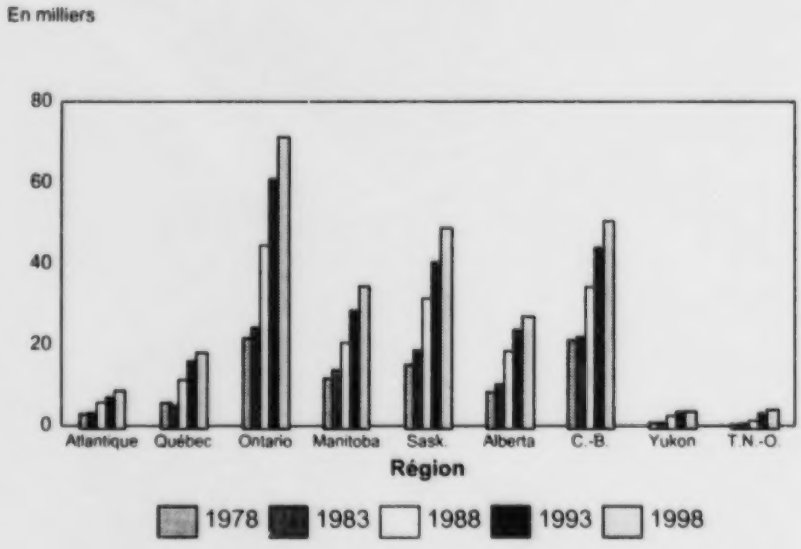

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.7 Population hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits hors réserve par région de 1978 à 1998

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1978	Nbre.	2 973	5 707	21 704	11 760	15 109	8 392	21 161	791	379	87 976
	%	26,1	18,6	32,2	26,3	32,7	23,2	38,3	24,4	5,0	29,1
1983	Nbre.	3 214	4 969	24 314	13 858	18 559	10 181	21 882	872	615	98 412
	%	25,1	14,7	32,3	27,0	34,7	24,1	36,0	24,7	7,3	28,8
1988	Nbre.	5 724	11 346	44 554	20 451	31 471	18 427	34 368	2 468	1 311	170 120
	%	31, 1	24, 8	41, 3	30, 5	43, 6	32, 0	42, 6	41, 3	12, 1	36, 5
1989	Nbre.	6 035	12 713	48 928	22 446	34 316	19 446	37 688	3 025	2 069	186 666
	%	32, 7	27, 8	45, 4	33, 5	47, 6	33, 8	46, 7	50, 6	19, 2	40, 0
1990	Nbre.	6 345	13 807	52 053	24 290	34 926	20 291	39 539	3 356	2 367	196 974
	%	32, 8	28, 4	46, 1	33, 6	46, 3	33, 6	47, 1	53, 9	20, 8	40, 2
1991	Nbre.	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31, 6	29, 1	47, 2	33, 6	46, 1	34, 2	47, 1	54, 4	21, 6	40, 5
1992	Nbre.	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32, 1	29, 2	48, 0	34, 1	46, 8	34, 5	46, 7	52, 9	22, 7	40, 8
1993	Nbre.	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32, 7	29, 4	48, 5	33, 8	47, 3	34, 5	46, 7	50, 4	24, 3	41, 0
1994	Nbre.	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33, 3	29, 5	49, 1	33, 8	47, 6	34, 4	47, 5	47, 1	25, 0	41, 3
1995	Nbre.	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34, 0	29, 1	49, 4	33, 5	48, 0	33, 3	47, 8	47, 6	26, 3	41, 3
1996	Nbre.	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34, 3	29, 3	49, 2	36, 2	48, 2	33, 5	49, 0	48, 0	26, 8	42, 0
1997	Nbre.	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre.	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	36,0	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1978 à 1998

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique

Faits saillants

- La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39,4 % à 44,4 % entre 1982 et 1998.
- En 1998, plus du tiers des Indiens inscrits dans les réserves (36,4 %) vivaient dans des zones urbaines définies par le MAINC, tandis que près d'un cinquième (17,4 %) habitaient des zones à accès limité dans lesquelles il n'existe pas à longueur d'année d'accès routier à un centre de services.

Figure 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves, par zone géographique, de 1982 et 1998

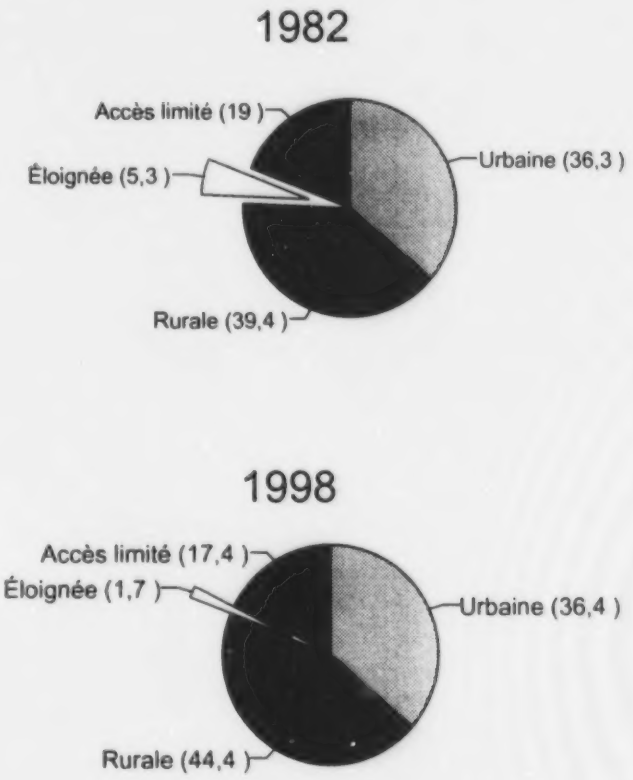

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC ,Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 1987
Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991
Manuel de la classification des bandes, janvier 1998

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1], par zone géographique, de 1982 à 1998

	Zone géographique du MAINC [3]									
	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total [2]	
Année	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,9	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,1	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,4	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,8	63 673	18,0	354 356	100
1998	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,4	363 959	100

Notes : 1 La catégorie « Dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2 Le total pour le Canada s'entend sans les bandes crie et naskapie du Québec qui sont gérées selon l'entente de la Baie James.
3 Voir dans le lexique la définition de zone géographique.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 1987
Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991
Manuel de la classification des bandes, janvier 1998

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

Faits saillants

- Les quatre cinquièmes des Indiens inscrits vivant dans les réserves (80,8 %) habitaient dans des zones urbaines ou rurales en 1998.

- En 1998, tous les Indiens inscrits (100 %) vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique habitaient des zones urbaines ou rurales; tout comme plus de 90 % des Indiens résidant en Alberta et en Saskatchewan.

Figure 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves, par zone géographique et par région, en 1998

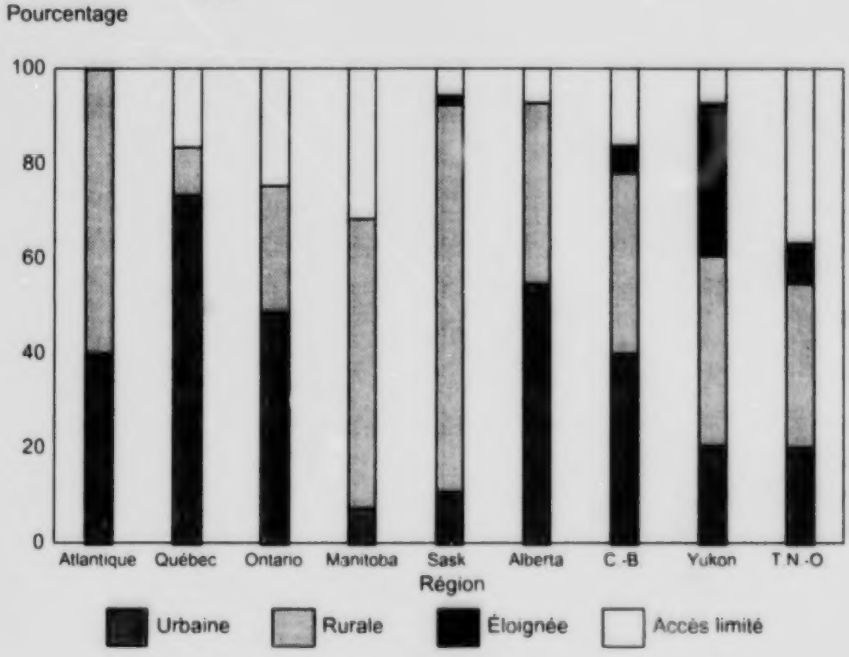

Notes : 1 La catégorie « Dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2 Le total pour le Canada s'entend sans les bandes cries et naskapies du Québec qui sont gérées selon l'entente de la Baie James.
3 Voir dans le lexique la définition de zone géographique.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 1987 Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991
Manuel de la classification des bandes, janvier 1998

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1], par région et par zone géographique, en 1998

Zone géographique du MAINC [3]

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total [2]	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
Atlantique	6 648	40,4	9 819	59,6	0	0,0	0	0,0	16 467	100
Québec	23 024	73,9	3 095	9,9	0	0,0	5 053	16,2	31 172	100
Ontario	36 774	49,2	19 723	26,4	74	0,1	18 214	24,4	74 785	100
Manitoba	5 220	7,9	40 058	60,6	0	0,0	20 803	31,5	66 081	100
Sask.	5 888	11,4	42 303	81,6	830	1,6	2 808	5,4	51 829	100
Alberta	29 383	55,0	20 327	38,1	0	0,0	3 667	6,9	53 377	100
C.-B.	22 501	40,3	21 165	37,9	3 319	5,9	8 823	15,8	55 808	100
Yukon	793	20,9	1 524	40,1	1 228	32,3	254	6,7	3 799	100
T.N.-O.	2 177	20,5	3 669	34,5	908	8,5	3 887	36,5	10 641	100
Canada	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,4	363 959	100

Notes : 1 La catégorie « Dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2 Le total pour le Canada s'entend sans les bandes crie et naskapie du Québec, gérées selon l'entente de la Baie James.
3 Voir le lexique pour une définition de zone géographique.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1998
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 1987
Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991
Manuel de la classification des bandes, janvier 1998

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

Faits saillants

- En 1998, près de la moitié de la population des Indiens inscrits (48,6 %) avait moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 33,2 % de la population entrait dans la cohorte des moins de 25 ans.
- Seulement 4,9 % de la population des Indiens inscrits avait 65 ans ou plus, en 1998, contre 12,3 % de la population canadienne totale.

Figure 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations du recensement[2] de 1998

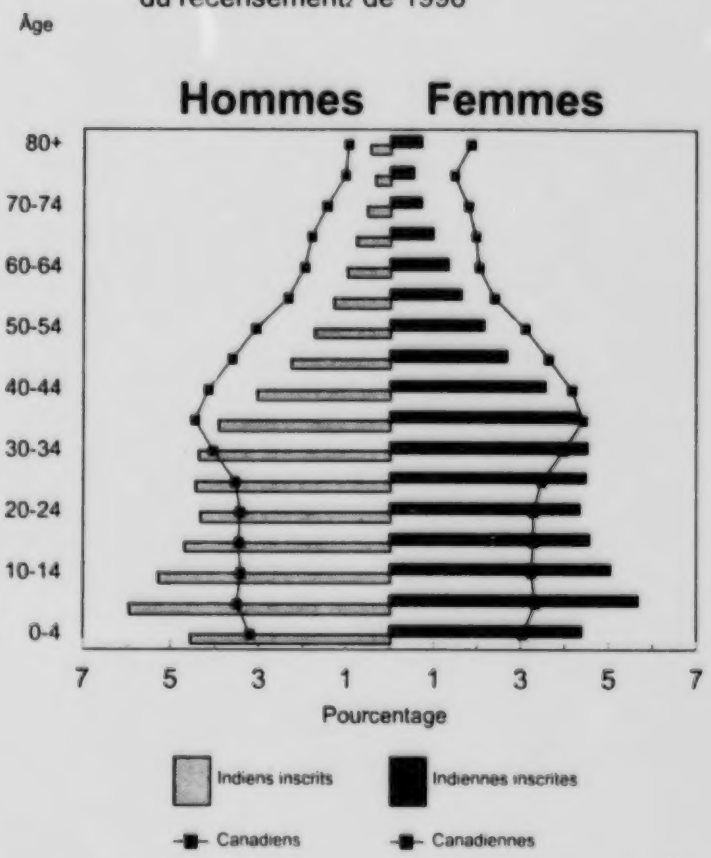

Notes : 1 Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 1998. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2 La catégorie « Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires préliminaires datées du 1er juillet 1998.
3 La population des Indiens inscrits ne totalise pas 642 414 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1998
Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles* 1998, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 1999.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,4] et les données du recensement[2,3] de 1998

	Indiens inscrits/ Indiennes inscrites [1]				Population canadiennes [2]			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Âge	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
0 - 4	29 238	4,6	27 835	4,3	971 893	3,2	923 827	3,0
5 - 9	38 232	6,0	36 212	5,6	1 060 331	3,5	1 009 025	3,3
10 - 14	34 032	5,3	32 307	5,0	1 037 695	3,4	984 351	3,2
15 - 19	30 119	4,7	29 090	4,5	1 051 191	3,5	996 744	3,3
20 - 24	27 844	4,3	27 551	4,3	1 038 903	3,4	997 683	3,3
25 - 29	28 544	4,4	28 569	4,4	1 076 401	3,6	1 052 862	3,5
30 - 34	28 072	4,4	28 742	4,5	1 225 584	4,0	1 202 386	4,0
35 - 39	25 233	3,9	27 611	4,3	1 352 966	4,5	1 340 049	4,4
40 - 44	19 587	3,0	22 547	3,5	1 259 454	4,2	1 262 505	4,2
45 - 49	14 557	2,3	17 135	2,7	1 095 062	3,6	1 100 172	3,6
50 - 54	11 187	1,7	13 672	2,1	933 430	3,1	940 671	3,1
55 - 59	8 279	1,3	10 346	1,6	711 543	2,3	726 616	2,4
60 - 64	6 296	1,0	8 177	1,3	594 639	2,0	618 721	2,0
65 - 69	4 913	0,8	6 177	1,0	546 963	1,8	594 675	2,0
70 - 74	3 379	0,5	4 474	0,7	439 309	1,4	543 723	1,8
75 - 79	2 183	0,3	3 125	0,5	312 463	1,0	447 345	1,5
80 +	2 882	0,4	4 265	0,7	289 769	1,0	561 471	1,9
Sous-total	314 577	49,0	327 835	51,0	14 997 596	49,5	15 302 826	50,5
Total	642 412				30 300 422			

Notes : 1 Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 1998. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.

2 La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires préliminaires datées du 1er juillet 1998.

3 La population des Indiens inscrits ne totalise pas 642 414 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1998
Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles* 1998, nº de catalogue 91-213-XPB, mars 1999.

SECTION 2

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Faits saillants

- L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.
- En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était encore de 6,5 ans en 1995.
- En 1975, l'écart entre les sexes était de 6,7 ans en faveur des femmes et s'est accru à 7,7 ans en 1995.

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2005

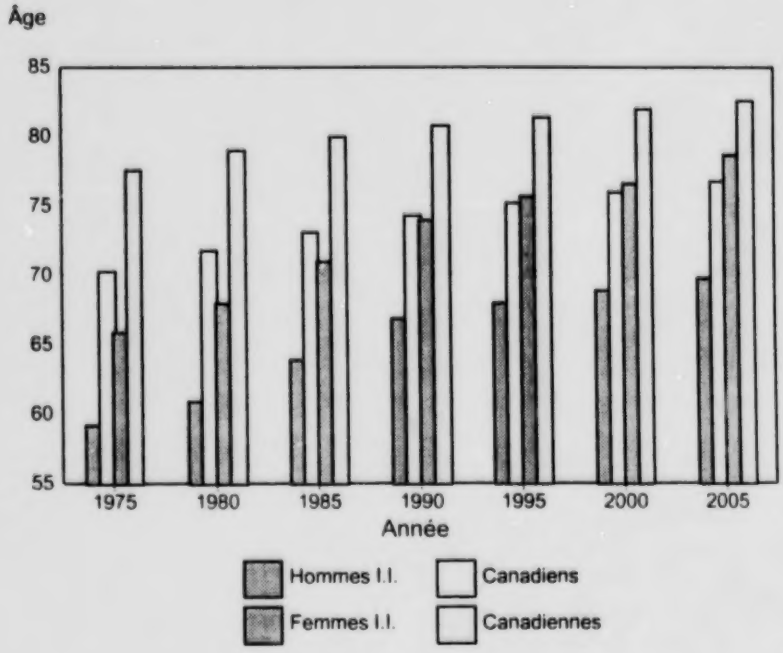

Note : Les chiffres d'espérance de vie des Indiens inscrits déclarés dans *DMB 1998* diffèrent légèrement de ceux figurant au présent rapport.

Source : MAINC., *Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008*, 2000

2.1 Espérance de vie (suite)

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2005

Année	Homme			Femme		
	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1975	59,2	70,3	11,1	65,9	77,6	11,7
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	*69,5*	*76,0*	*6,5*	*77,2*	*82,0*	*4,8*
2005	*71,0*	*76,8*	*5,8*	*78,7*	*82,6*	*3,9*

Note : Les chiffres d'espérance de vie des Indiens inscrits déclarés dans *DMB 1998* diffèrent légèrement de ceux figurant au présent rapport.

Source : MAINC, *Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008*, 2000

Faits saillants

- Entre 1975 et 2005, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie de 59,2 ans à 71,0 ans pour les hommes et de 65,9 ans à 78,7 ans pour les femmes.
- En 1975, l'écart entre la population des Indiens inscrits de sexe féminin et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,7 ans. Il tombera à 3,9 ans en 2005.
- L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 11,1 en 1975 et ne devrait baisser qu'à 5,8 ans en 2005.

SECTION 3

ÉDUCATION

3.1 Effectif scolaire dans les réserves, de 4 à 18 ans

Faits saillants

- Le nombre total d'enfants vivant dans les réserves qui fréquentaient l'école maternelle, élémentaire ou secondaire a augmenté de 37 % entre 1988-1989 et 1998-1999, passant de 85 582 à 117 052.
- Le pourcentage d'Indiens inscrits d'âge scolaire vivant dans les réserves qui fréquentaient l'école maternelle, élémentaire ou secondaire, demeure stable.

Figure 3.1 Taux de scolarisation de la population des Indiens inscrits de 4 à 18 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

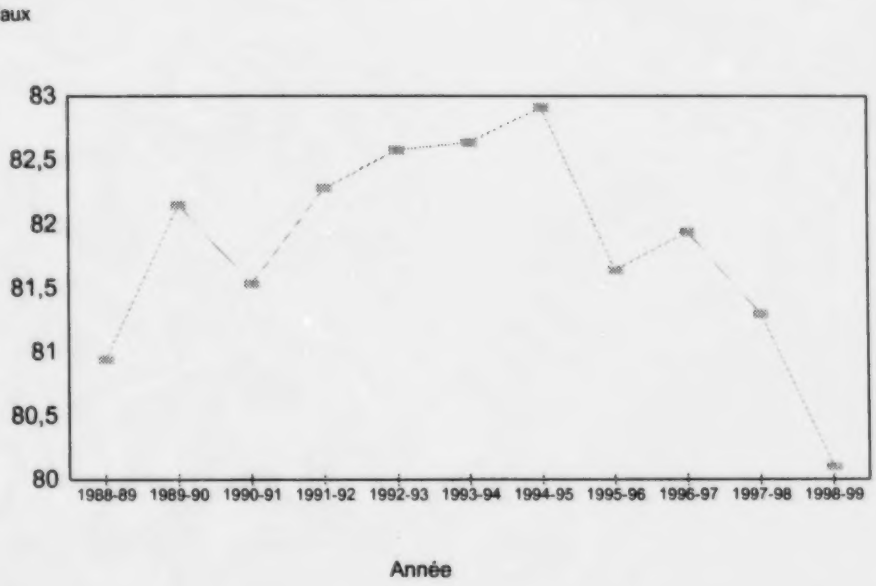

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1988 à 1998
MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, de 1988-1989 à 1998-1999

3.1 Effectif scolaire dans les réserves, de 4 à 18 ans (suite)

Tableau 3.1 Taux d'inscription des Indiens inscrits de 4 à 18 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Année	Effectif total [2]	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves [1] 4-18 ans	Population d'Indiens inscrits dans les réserves [1] 4-18 ans [3]	Taux d'inscription [4]
1988-1989	85 582	75 217	92 927	80,9
1989-1990	88 158	77 382	94 196	82,1
1990-1991	92 018	79 299	97 256	81,5
1991-1992	96 594	82 678	100 481	82,3
1992-1993	100 890	85 691	103 771	82,6
1993-1994	103 644	88 708	107 346	82,6
1994-1995	107 091	92 097	111 082	82,9
1995-1996	110 642	94 281	115 481	81,6
1996-1997	112 060	96 772	118 100	81,9
1997-1998	115 796	99 729	122 674	81,3
1998-1999	117 052 [5]	101 214	126 323	80,1

Notes :
1 La catégorie « Dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2 L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves.
3 Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Yukon où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux et non par le MAINC.
4 Le taux d'inscription résulte de la division de l'effectif scolaire des Indiens inscrits de 4 à 18 ans par le nombre d'Indiens inscrits de 4 à 18 ans.
5 Sans compter environ 520 étudiants du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1988 à 1998
MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, de 1988-1989 à 1998-1999

3.2 Effectif postsecondaire

Fait saillant

➢ Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements postsecondaires a presque doublé entre 1988-1989 et 1998-1999, passant de 15 572 à 27 026.

Figure 3.2 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

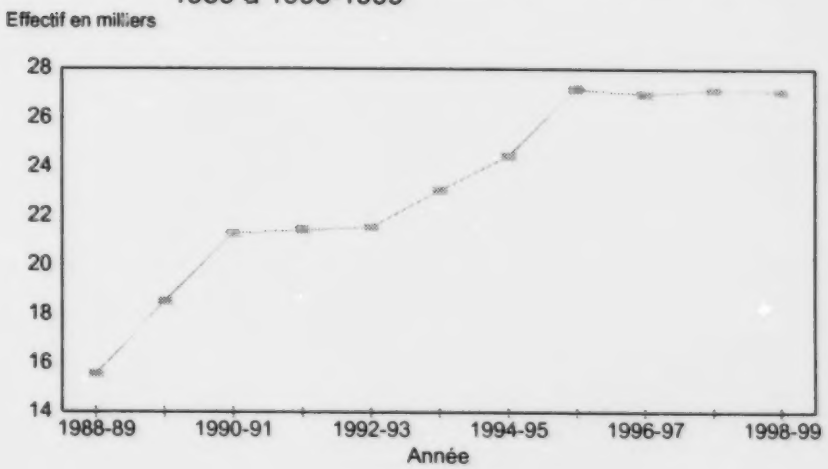

Notes :
1 Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits financés par le MAINC et fréquentant des établissements postsecondaires.
2 Depuis 1988-1989, ces nombres incluent les étudiants participant au programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).
3 Cet effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

Tableau 3.2 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Année scolaire [2]	Effectif postsecondaire [1]
1988-1989	15 572
1989-1990	18 535
1990-1991	21 300
1991-1992	21 442
1992-1993	21 566
1993-1994	23 068
1994-1995	24 482
1995-1996	27 183
1996-1997	26 987
1997-1998	27 172
1998-1999	27 026 [3]

Sources : MAINC, Direction générale de l'éducation, de 1988 à 1989 à 1990 - 1991
MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1991-1992 à 1998-1999

3.3 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Faits saillants

- En général, le taux de titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires correspond à la répartition de la population des Indiens inscrits dans tout le Canada.
- L'Ontario et la Colombie-Britannique représentent plus de la moitié de tous les Indiens inscrits et des Inuits du Canada titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires en 1997-1998.

Figure 3.3 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaire, par région, en 1997-1998

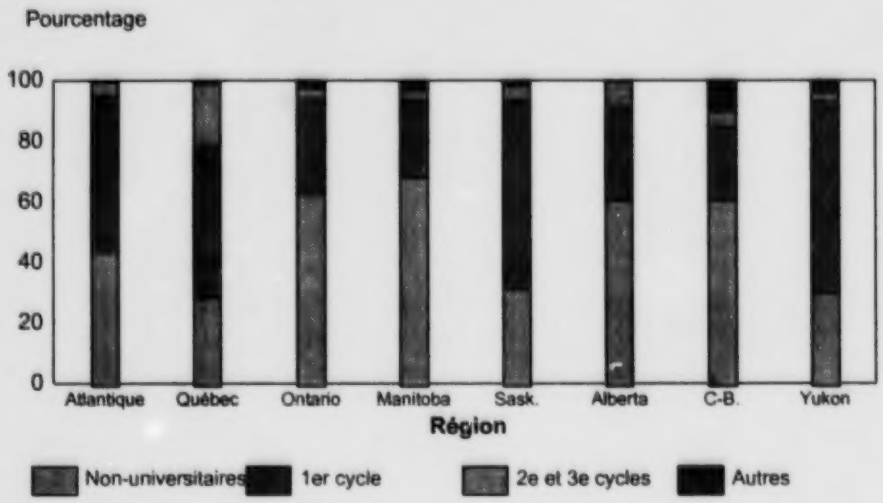

Notes : 1 La catégorie « **non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les titres professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.

2 Les chiffres relatifs à l'Ontario comprennent une estimation pour les bandes n'ayant pas fourni de données.

3 Les chiffres pour le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ne comprennent pas toutes les bandes.

4 Dans les territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1997-1998

3.3 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (suite)

Tableau 3.3 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, en 1997-1998

Région	Non-universitaires [1]	1er cycle [1]	2e et 3e cycles [1]	Autres [1]	Total
Atlantique	86	99	9	0	**194**
Québec [3]	85	149	59	2	**295**
Ontario [2]	825	423	41	27	**1 316**
Manitoba	466	172	20	18	**676**
Saskatchewan [3]	160	314	23	6	**503**
Alberta	178	91	22	0	**291**
C-B.[3]	442	177	33	70	**722**
Yukon	9	19	1	1	**30**
Total[4]	**2 251**	**1 444**	**208**	**124**	**4 027**

Notes 1 La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires.
La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc.
La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc.
Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.

2 Les chiffres relatifs à l'Ontario comprennent une estimation pour les bandes n'ayant pas fourni de données.

3 Les chiffres pour le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ne comprennent pas toutes les bandes.

4 Dans les Territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1997-1998

3.4 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison

Figure 3.4 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994-1995 à 1997-1998

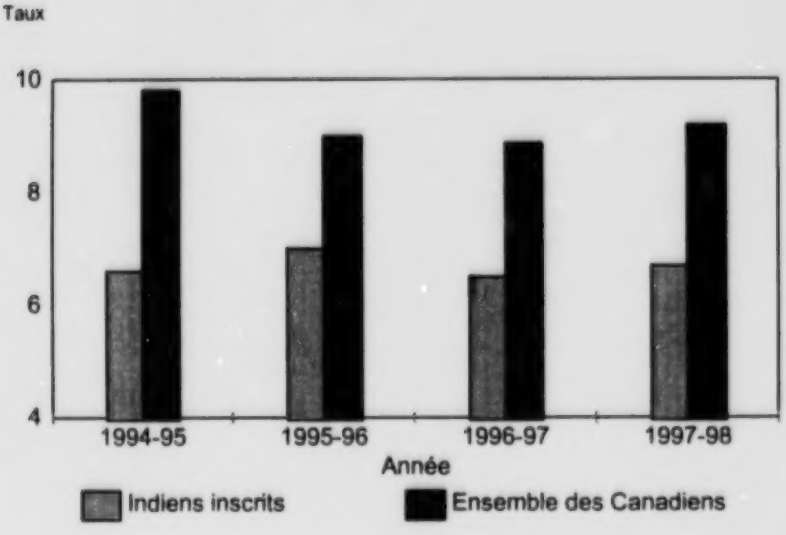

Faits saillants

- Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits âgés de 17 à 34 ans est resté constant de 1994-1995 à 1997-1998.
- Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens âgés de 17 à 34 ans varie de 9,8 à 9,2 %.

Notes: 1 Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.

2 Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.

3 Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.

4 Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1994-1995 à 1997-1998
MAINC, Registre des Indiens
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.
Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation

3.4 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison (suite)

Tableau 3.4 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994-1995 à 1997-1998

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Indiens inscrits				
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans[1,3,4]	12 551	13 608	12 725	13 230
Population âgés de 17 à 34 ans	191 351	194 211	196 290	198 114
Taux de scolarisation	6,6	7,0	6,5	6,7
Ensemble des Canadiens				
Taux de scolarisation, âgés de 17 à 34 ans[1,2]	890 182	900 785	884 123	912 200
Population âgés de 17 à 34 ans	9 072 457	10 015 283	9 969 822	9 929 016
Taux de scolarisation	9,8	9,0	8,9	9,2

Notes: 1 Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.

2 Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.

3 Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.

4 Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1994-1995 à 1997-1998
MAINC, Registre des Indiens
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.
Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation

3.5 Effectif par type d'école

Faits saillants

- La proportion d'enfants fréquentant des écoles élémentaires et secondaires administrées par des bandes croît tandis que diminue celle des effectifs des établissements administrés par le gouvernement fédéral ou d'autres autorités.
- La proportion d'enfants fréquentant des établissements administrés par des bandes est passée de 36 % en 1988-1989 à 59,2 % en 1998-1999. La proportion d'enfants fréquentant des établissements administrés par le gouvernement fédéral a chuté, de 16,1 % à 1,5 % en 1998-1999.

Figure 3.5 Population des Indiens inscrits scolarisés dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

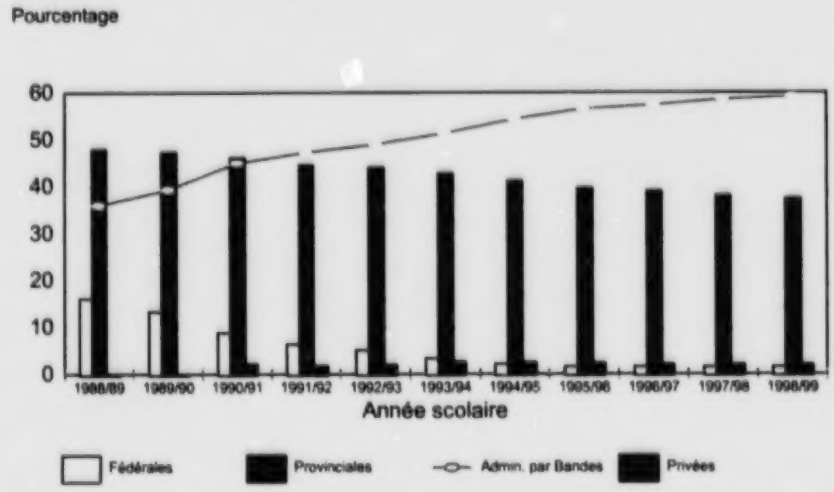

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1988-1989 à 1998-1999

3.5 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.5 Population des Indiens inscrits scolarisés dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

	Établissements									
	Fédérale		Provinciale		Admin. par des Bandes		Privée		Total	
Année scolaire	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1988-1989 [1]	13 783	16,1	40 954	47,9	30 845	36,0	...	0,0	85 582	100
1989-1990 [1]	11 764	13,3	41 720	47,3	34 674	39,3	...	0,0	88 158	100
1990-1991	8 052	8,8	41 501	46,1	40 513	45,0	1 952	2,1	92 018	100
1991-1992	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594	100
1992-1993	5 096	5,1	44 418	44,0	49 426	49,0	1 950	1,9	100 890	100
1993-1994	3 453	3,3	44 331	42,8	53 312	51,4	2 548	2,5	103 644	100
1994-1995	2 219	2,1	44 118	41,2	58 139	54,3	2 615	2,4	107 091	100
1995-1996	1 794	1,6	43 787	39,6	62 527	56,5	2 534	2,3	110 642	100
1996-1997	1 842	1,6	43 751	39,0	64 247	57,3	2 220	2,0	112 060	100
1997-1998	1 773	1,5	43 943	38,0	67 740	58,5	2 340	2,0	115 796	100
1998-1999 [2]	1 741	1,5	43 781	37,4	69 346	59,2	2 184	1,9	117 052	100

Notes : 1 En 1988-1989 et 1989-1990 les données relatives aux écoles privées n'étaient pas codées séparément et étaient regroupées avec les chiffres des écoles provinciales.
2 Sans compter environ 520 étudiants fréquentant des établissement administrés par des bandes et qui faisaient partie du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1988-1989 à 1998-1999

Fait saillant

➢ La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 47,9 % en 1988-1989 à 39 % en 1998-1999.

3.6 Écoles administrées par des bandes

Figure 3.6 Augmentation du pourcentage d'écoles administrées par des bandes (1988-1989 = année de référence)

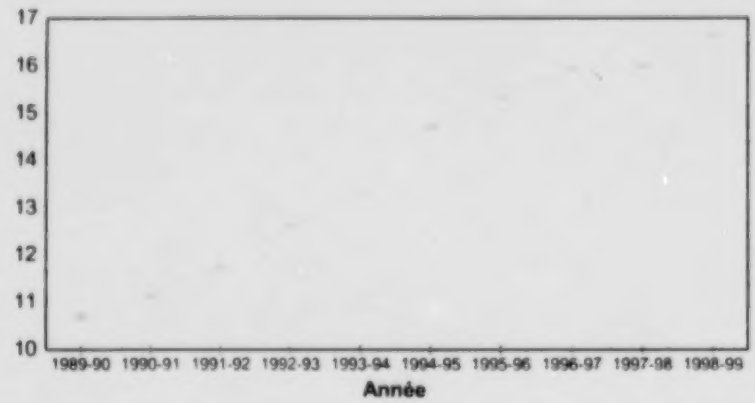

Fait saillant

- Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants indiens dans les réserves. L'augmentation de 66,4 % du nombre d'écoles administrées par des bandes, qui est passé de 280 en 1988-1989 à 466 en 1998-1999, en témoigne.

Tableau 3.6 Nombre d'écoles administrées par des bandes, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Année scolaire	Admin. par des Bandes [1]	Taux de variation
1988-1989	280	
1989-1990	300	7,1
1990-1991	312	11,4
1991-1992	329	17,5
1992-1993	353	26,1
1993-1994	372	32,9
1994-1995	412	47,1
1995-1996	429	53,2
1996-1997	446	59,3
1997-1998	448	60,0
1998-1999	466	66,4

Note : 1 Voir au lexique la définition d'une école administrée par une bande

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1988-1989 à 1998-1999

3.7 Espace réservé à l'éducation

Fait saillant

➢ En 1998-1999, l'espace alloué aux écoles représentait 839 494 m^2, soit une augmentation de 70,1 % par rapport aux 545 898 m^2 enregistrés en 1989-1990.

Figure 3.7 Variation en pourcentage de l'espace réservé à l'éducation dans les réserves, au Canada, de 1989-1990 à 1998-1999 (révisé)

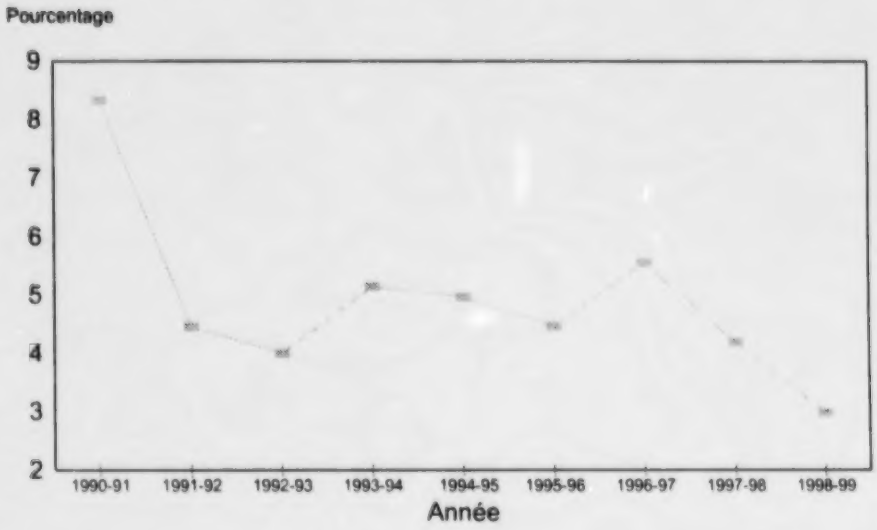

Notes :
1 Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et privées dans les réserves. Celles-ci sont exclues des données pour l'année 1991-1992 et suivantes.
2 Les données pour 1994-1995 ont été révisées afin de faire apparaître les redressements faits dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/accords sur l'intégration scolaire).

Source : MAINC, Système de gestion des biens immobiliers

Tableau 3.7 Variation en pourcentage de l'espace réservé à l'éducation dans les réserves, au Canada, de 1989-1990 à 1998-1999 (révisé)

Exercice	Mètres carrés	Taux de variation
1989-1990 1	545 898	10,6
1990-1991	591 363	8,3
1991-1992	617 789	4,5
1992-1993	642 568	4,0
1993-1994	675 689	5,2
1994-1995 2	709 310	5,0
1995-1996	741 008	4,5
1996-1997	782 264	5,6
1997-1998	815 137	4,2
1998-1999	839 494	3,0

SECTION 4

CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés

Faits saillants

- Le ratio des enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population des Indiens inscrits est demeuré stable pour les cinq dernières années.
- Entre 1992-1993 et 1998-1999, le ratio d'enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population des Indiens inscrits a fluctué entre 3,9 % et 4,4 %.

Figure 4.1 Nombre moyen d'enfants placés[1], Indiens inscrits dans les réserves, Canada, de 1992-1993 à 1998-1999

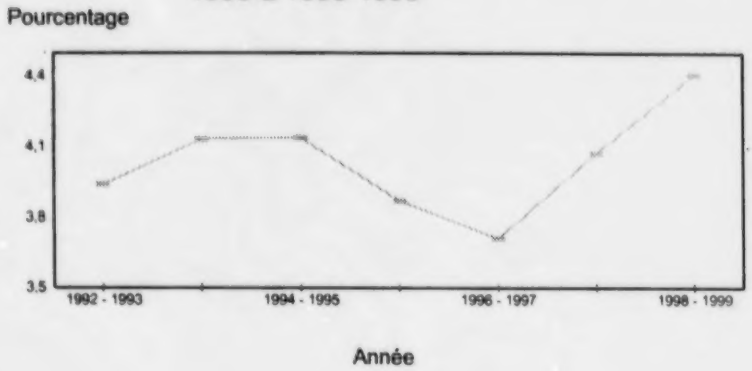

Tableau 4.1 Nombre moyen d'enfants placés[1], Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1992-1993 à 1998-1999

Exercice	Nombre moyen des enfants placés [2,3,6]	Nombre des enfants de 16 ans ou moins qui vivent dans les réserves [4,5]	Percentage des enfants placés [7]
1992 - 1993	4 533	115 005	3,9
1993 - 1994	4 939	119 475	4,1
1994 - 1995	5 127	123 872	4,1
1995 - 1996	4 953	127 932	3,9
1996 - 1997	4 807	129 507	3,7
1997 - 1998	5 434	133 355	4,1
1998 - 1999	5 985	136 415	4,4

Notes :
1. Voir le lexique.
2. Le nombre moyen d'enfants placés est le résultat de la division du nombre total de jours de garde par 365.
3. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
4. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Miawpukek (Terre-Neuve), car le financement vient du gouvernement territorial ou provincial.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Le nombre moyen d'enfants placés inclut des chiffres estimatifs.
7. Le pourcentage d'enfants placés provenant des réserves est obtenu en divisant le nombre moyen d'enfants placés par le nombre d'enfants de 16 ans et moins vivant dans les réserves.

Source : Enfants placés : DGIM (MAINC); Enfants de 16 ans et moins : Registre des Indiens, de 1992 à 1998 (MAINC).

4.2 Adultes placés

Figure 4.2 Nombre moyen d'adultes placés[1], Indiens inscrits dans les réserves, Canada, de 1992-1993 à 1998-1999

Pour 1 000

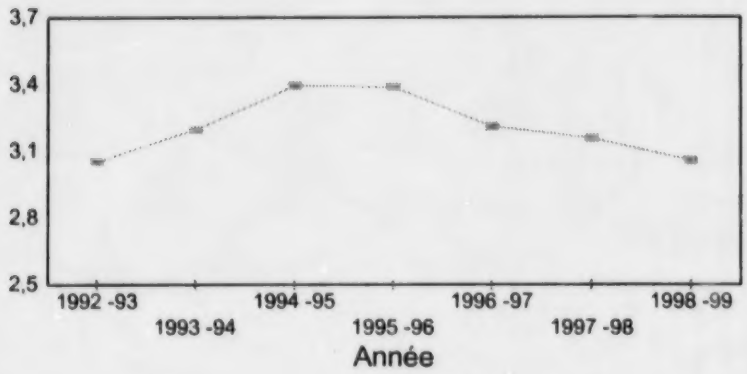

Faits saillants

- Au cours des sept dernières années, le nombre moyen d'Indiens inscrits adultes placés en établissement a été d'environ 3,2 pour 1 000.
- Bien que la proportion d'adultes placés parmi les Indiens inscrits vivant dans les réserves soit demeurée à peu près stable, il y a eu une hausse de 19 % du nombre d'adultes placés en établissement entre 1992-1993 et 1998-1999.

Notes : 1 Voir le lexique.
2 Le nombre moyen d'adultes placés a été obtenu en divisant le nombre total de journées de garde par 365.
3 Les adultes bénéficiant de soins à domicile ou qui sont placés en foyer d'accueil ne sont pas comptabilisés.
4 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Miawpukek (Terre-Neuve); car, le financement vient du gouvernement territorial ou provincial.
5 Les adultes placés habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
6 Le ratio d'adultes placés a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 17 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultant par 1 000.

Sources : Adultes placés : DGIM (MAINC); Adultes de plus de 17 ans : Registre des Indiens (MAINC)

4.2 Adultes placés (suite)

Tableau 4.2 Nombre moyen d'adultes placés[1], Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1992-1993 à 1998-1999

Exercice	Nombre moyen des adultes placés [2,3,5]	Nombre des adultes de 17 ans qui vivent dans les réserves [4]	Adultes placés pour 1,000 [6]
1992 - 1993	547	179 163	3,1
1993 - 1994	591	184 852	3,2
1994 - 1995	645	190 027	3,4
1995 - 1996	666	196 597	3,4
1996 - 1997	645	200 878	3,2
1997 - 1998	655	207 535	3,2
1998 - 1999	655	214 297	3,1

Notes :1 Voir le lexique.
2 Le nombre moyen d'adultes placés a été obtenu en divisant le nombre total de journées de garde par 365.
3 Les adultes bénéficiant de soins à domicile ou qui sont placés en foyer d'accueil ne sont pas comptabilisés.
4 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Miawpukek (Terre-Neuve); car, le financement vient du gouvernement territorial ou provincial.
5 Les adultes placés habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
6 Le ratio d'adultes placés a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 17 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultant par 1 000.

Sources : Adultes placés : DGIM (MAINC); Adultes de plus de 17 ans : Registre des Indiens (MAINC)

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Faits saillants

- Le nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale dans les réserves a augmenté de 39,1 %, passant de 1989-1990 à 1998-1999.
- Quantitativement, il y avait environ 110 000 prestataires de l'aide sociale en 1989-1990, nombre qui a augmenté pour s'établir autour de 153 000 en 1998-1999.

Figure 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires[1] de l'aide sociale dans les réserves, Canada, 1989-1990 à 1998-1999

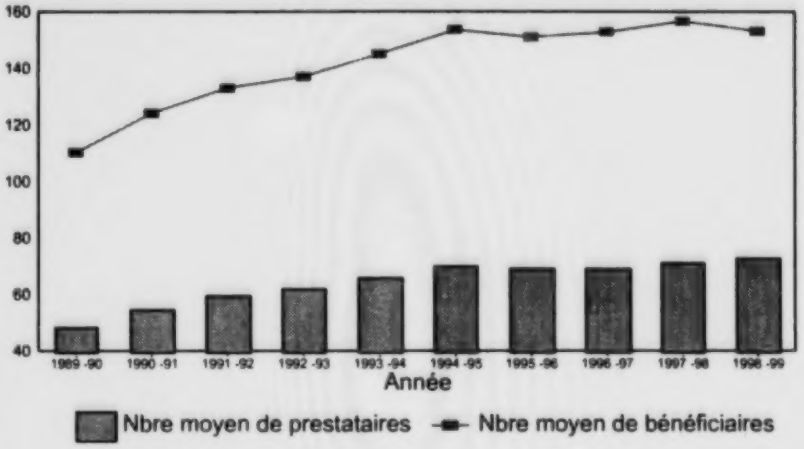

Notes :
1. Voir le lexique.
2. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, car les services sont financés par le gouvernement territorial ou provincial.
3. Le terme bénéficiaire désigne les prestataires et leurs personnes à charge ainsi que les célibataires.
4. À partir de 1988-1989, les données apparaissent comme soumises par les régions.
5. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors-réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et elle n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
7. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est calculé d'après deux types de données : les dépenses réelles et le montant du budget fixe.
8. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.

Source : Direction de la gestion de l'information (MAINC)

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires[1] de l'aide sociale dans les réserves, Canada, 1989-1990 à 1998-1999

Exercice	Nombre mensuel moyen de prestataires[1,2,6,7]	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires[1,2,3]
1988- 1989	46 892	110 056
1989- 1990	48 159	110 202
1990- 1991	54 487	124 057
1991- 1992 [4]	59 319	132 968
1992- 1993	61 818	137 022
1993- 1994	65 666	145 020
1994- 1995	69 890	153 613
1995- 1996 [5]	69 029	151 029
1996- 1997	68 790	152 746
1997- 1998 [8]	70 927	156 629
1998- 1999	72 612	153 097

Fait saillant

➢ Le nombre moyen de bénéficiaires de l'aide sociale a fluctué entre 1995-1996 et 1998-1999.

Notes :
1 Voir le lexique.
2 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, car les services sont financés par le gouvernement territorial ou provincial.
3 Le terme bénéficiaire désigne tous les membres des familles et les célibataires.
4 En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et n'est donc pas incluse dans ces chiffres.
5 La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
6 Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles et du nombre de célibataires.
7 Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et le montant du budget fixe.
8 Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.

Source : Direction de gestion de l'information (MAINC)

4.4 Programme d'aide sociale

Faits saillants

- En 1998-1999, 535 des 565 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, grâce à des fonds provenant d'un certain nombre d'accords de contribution.
- Le pourcentage de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale est passé de 87,9 % en 1989-1990 à 94,9 % en 1998-1999.

Figure 4.4 Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada, 1989-1990 à 1998-1999

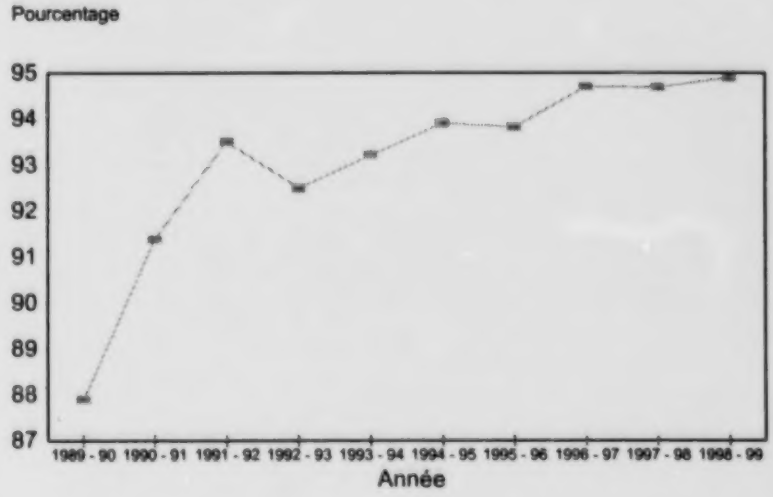

Source : Direction de gestion de l'information (MAINC)

4.4 Programme d'aide sociale (suite)

Tableau 4.4 Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada, 1989-1990 à 1998-1999

Exercice	Nombre de Bandes [2]	Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale [3]	Pourcentage de bandes qui administrent le Programme [3]
1989 - 1990	565	497	87,9
1990 - 1991	569	520	91,4
1991 - 1992	570	533	93,5
1992 - 1993	574	531	92,5
1993 - 1994	575	536	93,2
1994 - 1995 [4]	574	539	93,9
1995 - 1996 [5]	566	531	93,8
1996 - 1997	566	536	94,7
1997 - 1998	565	535	94,7
1998 - 1999	564	535	94,9

Notes: 1 Voir le lexique.
2 Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC doit financer l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3 La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4 Les données peuvent être différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5 La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.

Source : Direction de gestion de l'information (MAINC)

SECTION 5

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Faits saillants

- De 1989-1990 à 1998-1999, on a construit en moyenne 3 250 nouveaux logements par année dans les réserves.
- En 1998-1999, 2 675 logements neufs destinés aux Premières nations ont été construits dans les réserves.
- En moyenne, on a rénové, chaque année, 3 633 logements de 1989-1990 à 1998-1999.
- En 1998-1999, on a remis à neuf au total 2 864 logements dans les réserves.

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

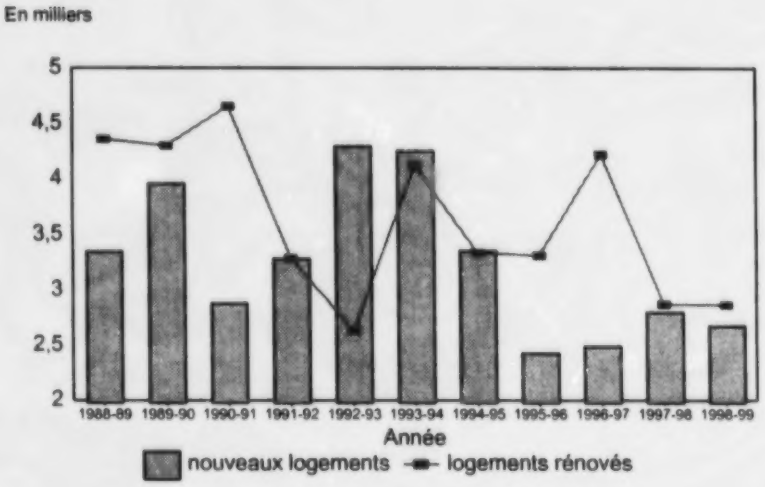

Notes: 1Voir le lexique
2 Sans compter les logements des T. N.-O. et des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux de la bande de Sechelt depuis 1986.
3 Y compris la construction de logements financée par la subvention ordinaire de MAINC et par la subvention du MAINC en vertu du projet de loi C-31.
4 On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
5 Les données pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements faits dans la Base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, de 1988 à 1998.

5.1 Logements dans les réserves (suite)

Tableau 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Exercice	Nombre de nouveaux logements[2,3,5]	Nombre de logements rénovés
1988- 1989	3 345	4 358
1989- 1990	3 958	4 301
1990- 1991[4]	2 879	4 655
1991- 1992	3 281	3 288
1992- 1993	4 295	2 630
1993- 1994	4 254	4 126
1994- 1995	3 354	3 338
1995- 1996	2 427	3 310
1996- 1997	2 487	4 222
1997- 1998	2 798	2 870
1998- 1999	2 675	2 864

Notes : 1 Voir le lexique
2 Sans compter les logements des T. N.-O. et des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux de la bande de Sechelt depuis 1986.
3 Y compris la construction de logements financée par la subvention ordinaire du MAINC et par la subvention du MAINC en vertu du projet de loi C-31.
4 On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
5 Les données pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements faits dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, de 1988 à 1998.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

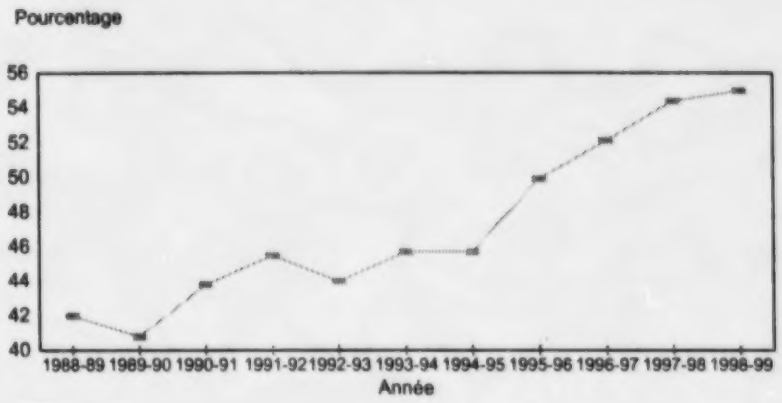

Fait Saillant

➢ On entend par « logements appropriés » les logements ne nécessitant ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. En 1998-1999, c'était le cas de 55 % des logements dans les réserves.

Tableau 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, au Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Exercice	Nombre total des logements [2]	Nombre de logements appropriés	Pourcentage des logements appropriés
1988-89	58 756	24 702	42,0
1989-90	60 509	24 659	40,8
1990-91	64 402	28 209	43,8
1991-92 [3]	67 282	30 633	45,5
1992-93	71 531	31 460	44,0
1993-94	73 683	33 665	45,7
1994-95	76 385	34 875	45,7
1995-96	78 187	39 020	49,9
1996-97	80 443	41 885	52,1
1997-98	83 008	45 153	54,4
1998-99	85 647	47 140	55,0

Notes : 1 Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante : **Logements appropriés** =nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures).

2 Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3 On a utilisé les données de 1990-1991 pour 1991-1992 dans le cas de la Colombie-Britannique.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, de 1988 à 1998.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves

Faits saillants

- En 1998-1999, 97,8 % des logements dans les réserves bénéficiaient de services d'eau; ils n'étaient que 85,2 % en 1988-1989.
- La proportion de logements raccordés à un réseau d'égout est passée de 76,6 % en 1988-1989 à 93,2 % en 1998-1999.

Figure 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1988-1989 à 1998-1999,

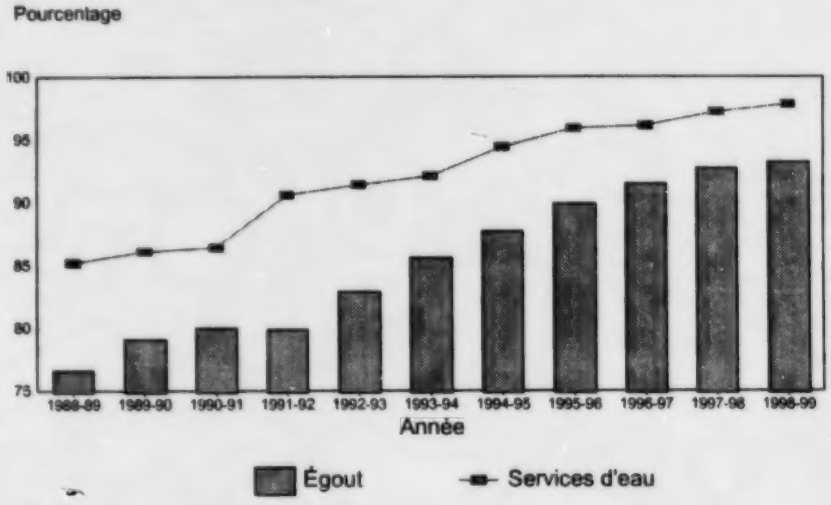

Notes : 1 Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts »
2 Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1999 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, de 1988 à 1998.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1988-1989 à 1998-1999[2]

Exercice	Services d'eau adéquats		Égout adéquat	
	Nbre	%	Nbre	%
1988-1989	50 094	85,3	45 020	76,6
1989-1990	52 081	86,1	47 839	79,1
1990-1991	55 645	86,4	51 505	80,0
1991-1992	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-1993	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-1994	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-1995	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-1996	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-1997	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-1998	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-1999	83 734	97,8	79 848	93,2

Notes : 1 Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts »
2 Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, de 1988 à 1998

SECTION 6

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Faits saillants

- Depuis décembre 1997, des mesures législatives ont été prises en faveur de l'autonomie gouvernementale de la bande Sechelte de la Colombie-Britannique et des Cris-Naskapi du Québec.
- La *Loi sur l'éducation des Mi'kmaq* de la Nouvelle-Écosse a été promulguée en septembre 1998.
- Des mesures législatives d'autonomie gouvernementale ont également été adoptées, dans le cadre de leurs revendications globales, en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : les Gwitchin Vuntut, les Nacho Nyak Dun, les Champagne et les Aishihik, les Tlingits de Teslin et les Premières nations de Little Salmon-Carmacks, de Selkirk et de Tr'on dëk Hwëch'in.

Figure 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 1999

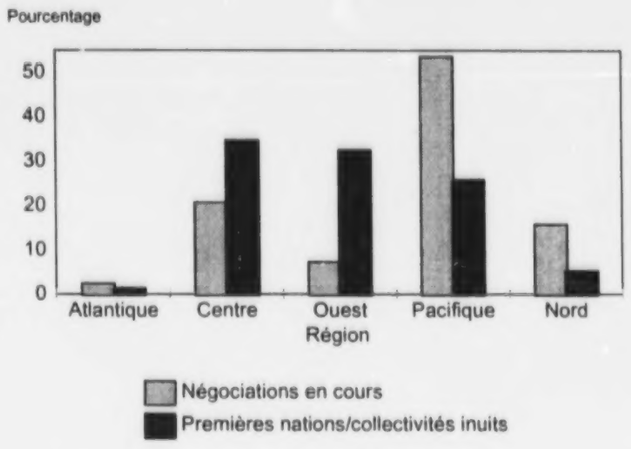

Notes: 1 Voir au lexique la définition de « négociations relatives à l'autonomie gouvernementale »
2 Le terme « table de négociation » désigne un processus officiel de négociation.
3 Y compris les tables de négociation qui ont débouché sur un accord-cadre ou sur un progrès du même ordre en suivant des processus variés.

Définition des régions :

Atlantique Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick
Centre Québec et Ontario
Ouest Manitoba, Saskatchewan et Alberta
Pacifique Colombie-Britannique
Nord Territoires du Nord-Ouest et Yukon

Source : MAINC, Direction des droits inhérents 1999

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996 (révisé)

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14.1	4 045	17.5	4 995	21.4	6 225	22.5	6 440	21.0
Inuit	10	0.1	95	0.4	55	0.2	135	0.5	25	0.1
IAN [3]	2 580	14.0	3 760	16.3	4 710	20.2	5 665	20.5	3 480	11.4
Métis	-	-	190	0.8	165	0.7	380	1.4	110	0.4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0.3	45	0.2	2 820	9.2
Non-autochtones	15 798	85.9	19 030	82.5	18 365	78.6	21 430	77.5	24 210	79.0
Population totale	18 388	100.0	23 075	100.0	23 360	100.0	27 655	100.0	30 650	100.0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53.4	26 430	58.0	30 530	58.7	34 765	60.5	39 850	62.1
Inuit	11 400	32.8	15 910	34.9	18 135	34.9	20 825	36.3	21 670	33.8
IAN [3]	7 180	20.6	7 930	17.4	8 435	16.2	9 915	17.3	1 275	2.0
Métis	-	-	2 590	5.7	2 970	5.7	3 310	5.8	9 810	15.3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1.9	715	1.2	7 100	11.1
Non-autochtones	16 225	46.6	19 110	42.0	21 490	41.3	22 665	39.5	24 270	37.8
Population totale	34 805	100.0	45 540	100.0	52 020	100.0	57 430	100.0	64 125	100.0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47.7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7.2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25.0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3.2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12.3
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52.3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100.0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84.6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75.1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0.2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0.1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9.1
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15.4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100.0

Notes: 1 Les données pour 1996 diffèrent de celles publiées l'année dernière dans *DMB*. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.
2 Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.
3 IAN signifie « Indien d'Amérique du Nord »

Sources: Recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996, données de base du MAINC et calculs spéciaux.

7.3 Le Nord : mortalité

Faits saillants

- En 1997, le taux de mortalité au Yukon est égal à la moyenne décennale pour la période 1988 à 1997, soit 4,2 décès pour 1 000 habitants. Durant cette période, le taux le plus élevé (5,1 décès pour 1 000 habitants) a été relevé en 1988 et en 1995, tandis que le taux le plus bas a été celui de 1989 (3,5 décès pour 1 000 habitants).
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, pour la période 1988 à 1997, le taux de mortalité le plus bas (3,2 décès pour 1 000 habitants) a été enregistré en 1997. Il était inférieur à la moyenne de cette période (3,9 pour 1 000).

Figure 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, de 1988 à 1997 (révisé)

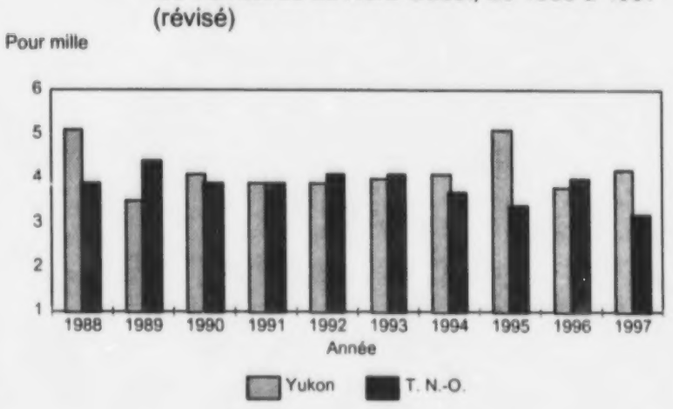

Tableau 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, de 1988 à 1997 (révisé)

Année	Yukon	T. N.-O.
1988	5,1	3,9
1989	3,5	4,4
1990	4,1	3,9
1991	3,9	3,9
1992	3,9	4,1
1993	4,0	4,1
1994	4,1	3,7
1995	5,1	3,4
1996	3,8	4,0
1997(P)	4,2	3,2

Note : **(P)** signifie « données provisoires ».

Source : Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles 1998*, n° 91-213-XPB au catalogue.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 1999

Région	Négotiations en cours (tables de négociation) [2,3]	Premières nations et collectivités inuits touchées
Atlantique	2	7
Québec	7	28
Ontario	10	148
Manitoba	2	63
Saskatchewan	2	79
Alberta	2	23
Colombie-Britannique	44	131
Yukon	10	14
T. N.-O.	3	13
Total pour le Canada	82	506

Notes: 1 Voir au lexique la définition de « négociations sur l'autonomie gouvernementale »
2 Une table de négociation équivaut à un processus formel de négociations.
3 Y compris les tables de négociation qui ont débouché sur un accord-cadre ou sur un progrès du même ordre en suivant des processus variés.

Source : MAINC, Direction des droits inhérents 1999.

Faits saillants

- À l'heure actuelle, le Canada participe à plus de 80 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale .
- Il s'agit de négociations sur l'autonomie gouvernementale globales ou sectorielles et de négociations en cours dans un grand nombre de collectivités relativement à leurs revendications territoriales globales.
- Un accord définitif a été signé avec le Conseil tribal des Nisga'a (C.-B.) en août 1998. Le projet de loi fédérale a été présenté au Parlement à l'automne 1999.

6.2 Transferts

Faits saillants

- En 1998-1999, les Premières nations et les collectivités inuits géraient plus de 86,4 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites du MAINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.
- Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) autorisés dans le Programme des affaires indiennes et inuites n'a pas cessé de diminuer, passant de 3 855 en 1987-1988 à 1 991 en 1998-1999, soit une baisse de 48 %.

Figure 6.2 Profil des administrateurs des dépenses du MAINC, de 1987-1988 à 1998-1999

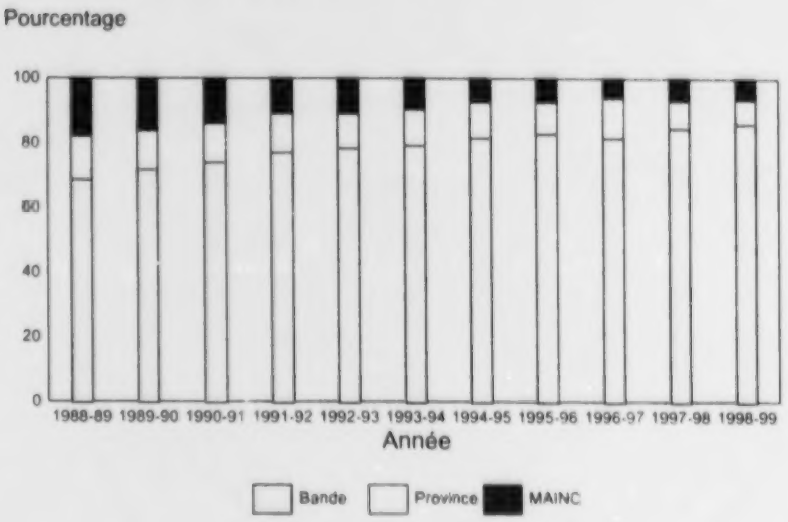

Sources : MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes,1987-1998 1998-1999, Partie III, Rapport sur les plans et les priorités

6.2 Transferts (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, MAINC, de 1987-1988 à 1998-1999

Exercice	Gérés par les bandes (Dollars courants)	%	Gérés par les provinces (Dollars courants)	%	Gérés par le Ministère (Dollars courants)	%	Dépenses du PAII (Dollars courants)	Programme des affairs indiennes et inuites (ÉTP autorisés) [3]
1987-1988	$1 208 758 300	66,6	$247 677 900	13,6	$358 451 600	19,8	$1 814 887 800	3 855
1988-1989	$1 386 290 600	69,1	$263 057 400	13,1	$357 904 100	17,8	$2 007 252 100	3 260
1989-1990	$1 613 325 400	72	$275 507 700	12,3	$351 207 500	15,7	$2 240 040 600	2 917
1990-1991	$1 867 056 400	74,5	$297 205 500	11,9	$340 190 900	13,6	$2 504 452 800	2 913
1991-1992	$2 146 588 300	77,3	$335 577 300	12,1	$293 937 800	10,6	$2 776 103 400	2 682
1992-1993	$2 359 800 000	78,6	$334 608 000	11,1	$309 484 100	10,3	$3 003 892 100	2 682
1993-1994	$2 673 150 811	79,9	$360 028 800	10,8	$311 810 000	9,3	$3 344 989 611	2 567
1994-1995	$2 868 833 766	81,9	$393 573 384	11,2	$240 621 423	6,9	$3 503 028 573	2 275
1995-1996	$3 065 731 561	83,1	$373 997 022	10,1	$248 007 409	6,7	$3 687 735 992	2 092
1996-1997	$3 179 249 715	81,8	$486 996 988	12,5	$221 460 680	5,7	$3 887 707 383	1 889
1997-1998	$3 376 659 499	85,1	$340 370 427	8,6	$248 706 142	6,3	$3 965 736 068	1 755
1998-1999	$3 833 125 063	86,4	$342 220 681	7,7	$260 261 082	5,9	$4 435 606 826	1 991

Notes: 1 La structure des activités du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) a été remaniée au cours de l'exercice 1996-1997.
Une partie de l'activité appelée Direction générale au cours de l'exercice 1995-1996 a été transférée au Programme de l'administration pour l'exercice 1996-1997. De ce fait, les dépenses réelles et les ETP figurant au budget principal des dépenses 1996-1997, Partie III, pour les exercices de 1993-1994 à 1995-1996 ont été réaffectées à la nouvelle structure.
2 Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les comptes publics du Canada.
3 Dans tout le Canada.

Sources: MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes 1987-1998
Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 1998-1999

SECTION 7

LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique

Faits saillants

- Le 1er avril 1999 a marqué la création d'un troisième territoire, le Nunavut. Avant la division des Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), leur population s'élevait, en 1998, à 67 468 personnes. Les chiffres présentés ici font état de la division du Nunavut et des territoires du Nord-Ouest et des limites territoriales définies en 1999.

- Selon ces estimations, la population du Nunavut va continuer de croître. On prévoit que de 1993 à 2003, elle progressera de 26 %, passant de 23 653 à 29 852, alors que celle des T.N.-O. n'augmentera que de 5 % et passera de 39 896 à 41 884 personnes au cours de la même période.

Figure 7.1 Population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1993 à 2003

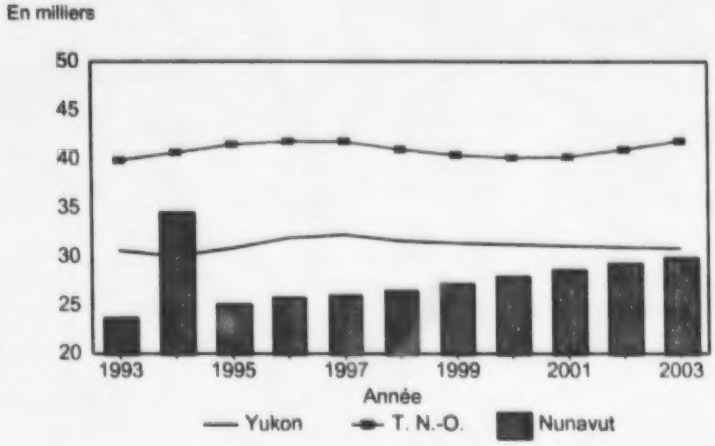

Notes : 1 Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2 Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.

Sources : 1 Les statistiques démographiques de 1993 à 1998 proviennent d'Industrie Canada, Statistique Canada, Division de la démographie, *Statistiques démographiques annuelles : 1998*, « Estimations démographiques par âge et par sexe, du 1er juillet 1991 au 1er juillet 1998 », tableaux 1.15 et 1.16, pages 98 et 104 ; et « Nunavut et T. N.-O. après le 1er juillet 1998 (en fonction des limites géographiques définies en 1999) », p. 144-145, numéro de catalogue 91-213-XPB, Ottawa, 1998.

2 Projections démographiques extraites également de : Industrie Canada, Statistique Canada, Division de la démographie, *Statistiques démographiques annuelles : 1998*, « Estimations démographiques par âge et par sexe, Canada, provinces et territoires, du 1er juillet 1999 au 1er juillet 2003 », tableau 5.1, p. 247 - 251; Nunavut et territoires du Nord-Ouest du 1er juillet 1999 au 1er juillet 2003 (en fonction des limites géographiques définies en 1999), p. 253-254, numéro de catalogue 91-213-XPB, Ottawa, 1998.

7.1 Le Nord : Population démographique (suite)

Tableau 7.1 Population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1993 à 2003

Année	Yukon	T. N.-O. [4]	Nunavut [4]
1993 (ID)	30 619	39 896	23 653
1994 (ID)	30 047	40 667	34 490
1995 (ID)	30 887	41 522	25 053
1996 (PD)	31 938	41 829	25 741
1997 (PR)	32 239	41 814	25 983
1998 (PR)	31 651	41 015	26 453
1999 [3]	31 412	40 441	27 181
2000 [3]	31 248	40 176	27 916
2001 [3]	31 095	40 253	28 607
2002 [3]	30 950	41 025	29 252
2003 [3]	30 888	41 884	29 852

Fait saillant

➢ L'augmentation prévue la plus faible en ce qui concerne la population vivant dans le Nord est celle relative au Yukon. En 1993, sa population s'élevait à 30 619 habitants et on prévoit que ce nombre passera à 30 888 en 2003, soit une croissance de 1%.

Notes : 1 **ID** fait référence aux estimations intercensitaires définitives; **PD,** aux estimations postcensitaires définitives et **PR** aux estimations postcensitaires mises à jour.
2 Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
3 Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.
4 Les estimations et les projections démographiques de 1993 à 2003 pour les T. N.-O. et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales définies en 1999. Pour calculer le chiffre de la population totale des T. N.-O. avant le partage en deux territoires, ajouter les chiffres des T. N.-O. et du Nunavut figurant au présent tableau.

Sources : 1 Les statistiques démographiques de 1993 à 1998 proviennent d'Industrie Canada, Statistique Canada, Division de la démographie, *Statistiques démographiques annuelles : 1998*, « Estimations démographiques par âge et par sexe, du 1er juillet 1991 au 1er juillet 1998 », tableaux 1.15 et 1.16, pages 98 et 104 ; et « Nunavut et T. N.-O. après le 1er juillet 1998 (en fonction des limites géographiques définies en 1999) », p. 144-145, numéro de catalogue 91-213-XPB, Ottawa, 1998.

2 Projections démographiques extraites également de : Industrie Canada, Statistique Canada, Division de la démographie, *Statistiques démographiques annuelles : 1998*, « Estimations démographiques par âge et par sexe, Canada, provinces et territoires, du 1er juillet 1999 au 1er juillet 2003 », tableau 5.1, p.247 - 251; Nunavut et territoires du Nord-Ouest du 1er juillet 1999 au 1er juillet 2003 (en fonction des limites géographiques définies en 1999), p 253-254, numéro de catalogue 91-213-XPB, Ottawa, 1998.

7.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 7.2 Pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones dans la population totale du Nord (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), de 1971 à 1996 (révisé)

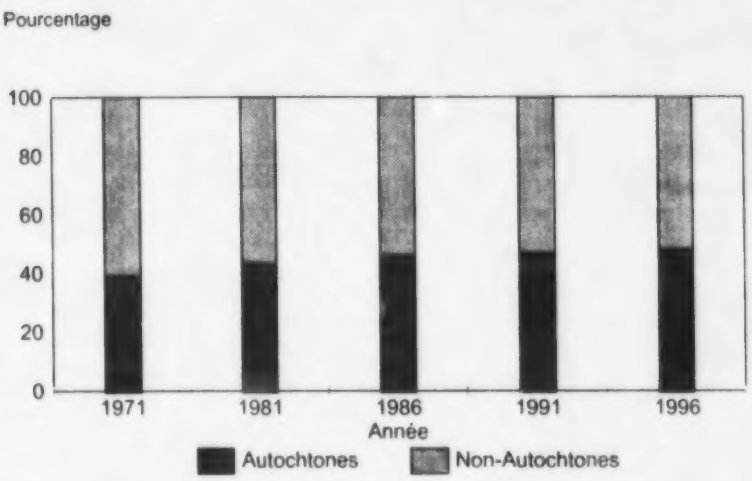

Sources : Recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996, données de base du MAIN et calculs spéciaux.

Faits saillants

- Le pourcentage d'Autochtones dans la population totale du Yukon a augmenté, passant de 14,1 % en 1971 à 21 % en 1996.
- Au cours de cette période, la proportion d'Autochtones dans les territoires du Nord-Ouest a elle aussi considérablement augmenté, passant de 53,4 % en 1971 à 62,1 % en 1996.
- En comparant la composition ethnique de la population du Nord dans les trois territoires en 1996, on voit que le pourcentage d'Autochtones dans la population du Yukon est de 21 %, alors qu'il est de 47,7 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 84,6 % au Nunavut. Dans ce territoire, 75,1 % de la population autochtone est inuite.

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996 (révisé)

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14.1	4 045	17.5	4 995	21.4	6 225	22.5	6 440	21.0
Inuit	10	0.1	95	0.4	55	0.2	135	0.5	25	0.1
IAN [3]	2 580	14.0	3 760	16.3	4 710	20.2	5 665	20.5	3 480	11.4
Métis	-	-	190	0.8	165	0.7	380	1.4	110	0.4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0.3	45	0.2	2 820	9.2
Non-autochtones	15 798	85.9	19 030	82.5	18 365	78.6	21 430	77.5	24 210	79.0
Population totale	18 388	100.0	23 075	100.0	23 360	100.0	27 655	100.0	30 650	100.0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53.4	26 430	58.0	30 530	58.7	34 765	60.5	39 850	62.1
Inuit	11 400	32.8	15 910	34.9	18 135	34.9	20 825	36.3	21 670	33.8
IAN [3]	7 180	20.6	7 930	17.4	8 435	16.2	9 915	17.3	1 275	2.0
Métis	-	-	2 590	5.7	2 970	5.7	3 310	5.8	9 810	15.3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1.9	715	1.2	7 100	11.1
Non-autochtones	16 225	46.6	19 110	42.0	21 490	41.3	22 665	39.5	24 270	37.8
Population totale	34 805	100.0	45 540	100.0	52 020	100.0	57 430	100.0	64 125	100.0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47.7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7.2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25.0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3.2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12.3
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52.3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100.0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84.6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75.1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0.2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0.1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9.1
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15.4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100.0

Notes 1 Les données pour 1996 diffèrent de celles publiées l'année dernière dans *DMB*. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

2 Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.

3 IAN signifie « Indien d'Amérique du Nord ».

Sources : Recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996, données de base du MAINC et calculs spéciaux.

7.4 Le Nord : mortalité infantile

Figure 7.4 Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986 et de 1991 à 1997

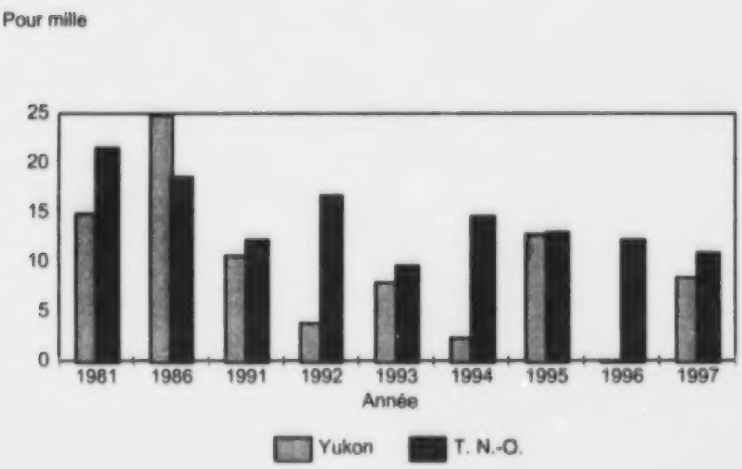

Source : Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998-1999*, nº 91-209-XPE au catalogue.

Faits saillants

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux de mortalité infantile demeure plus élevé qu'au Yukon. Il a toutefois baissé depuis 1981, passant de 21,5 décès pour 1 000 naissances vivantes à 10,9 en 1997.
- D'une année à l'autre, le taux de mortalité infantile fluctue davantage au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, il a diminué au Yukon, passant de 14,9 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1981 à 8,4 en 1997.

7.4 Le Nord : mortalité infantile (suite)

Fait Saillant

- Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Tableau 7.4 Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, et de 1991 à 1997

Année	Yukon	T. N.-O.
1981	14,9	21,5
1986	24,8	18,6
1991	10,6	12,2
1992	3,8	16,7
1993	7,9	9,6
1994	2,3	14,6
1995	12,8	13,0
1996	0,0	12,2
1997	8,4	10,9

Source : Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998-1999*, nº 91-209-XPE au catalogue.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC

Figure 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996 -1997

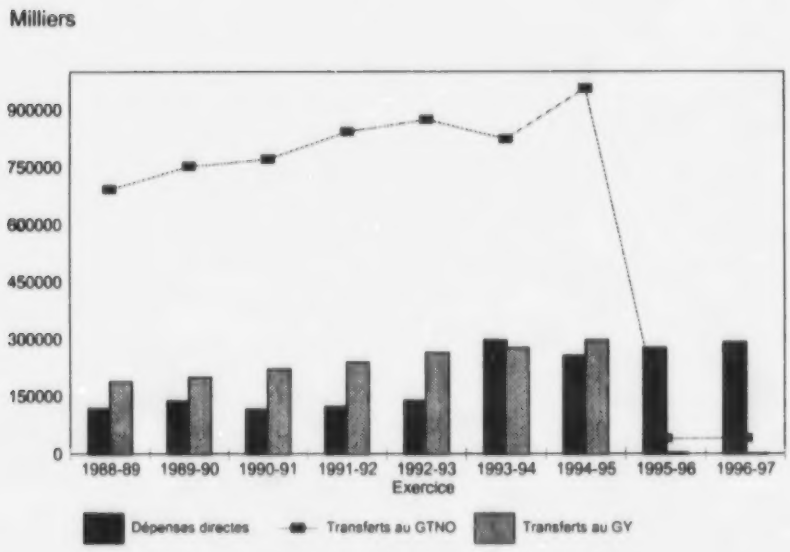

Source : MAINC, *Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997*, Ottawa.

Faits saillants

- Pendant la période de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts du MAINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.
- La baisse des dépenses totales du MAINC enregistrée en 1995-1996 est due au transfert de responsabilité des subventions de financement préétabli au ministère des Finances.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997

Type	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96 Prévision	1996- Dép prév
Dépenses directes du MAINC par région bénéficiaire									
Yukon	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 5
T.N.-O.	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 9
Le Nord en général	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 1
TOTAL dépenses directes MAINC	**119 455**	**138 696**	**117 384**	**124 221**	**140 176**	**297 750**	**257 692**	**278 159**	**292 (**
Total Transferts [2] aux gouvernements territoriaux									
Yukon	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 (
T.N.-O.	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	40 (
Dépenses directes	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 (
TOTAL dépenses MAINC [3] **(dollars courants)**	**1 001 361**	**1 091 661**	**1 111 825**	**1 206 511**	**1 280 137**	**1 399 191**	**1 512 053**	**321 959**	**335**
TOTAL dépenses MAINC [4] **(dollars courants de 1992)**	**1 110 772**	**1 159 799**	**1 147 394**	**1 219 314**	**1 275 672**	**1 378 513**	**1 468 726**	**305 192**	**313**

Notes :
1 Le Plan annuel des dépenses dans le Nord utilisé pour mettre ce tableau à jour contient les chiffres réels pour 1994-1995 et les chiffres prévus pour 1995-1996 et 1996-1997. Ces chiffres tiennent compte de la mise à jour des séries de données effectuée depuis la dernière publication, ils sont donc différents de ceux des statistiques précédentes.
2 Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
3 Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
4 On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31mars.

Source : MAINC, *Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997*, Ottawa.

Fait Saillant

➢ À compter de 1991-1992, les dépenses directes ont recommencé à augmenter avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui montre l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, allié à une augmentation de 15 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

7.6 Le Nord : emploi

Figure 7.6 Taux d'emploi des Autochtones et des Non-Autochtones âgés de 15 ans et plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1981,1986, 1991 et 1996.

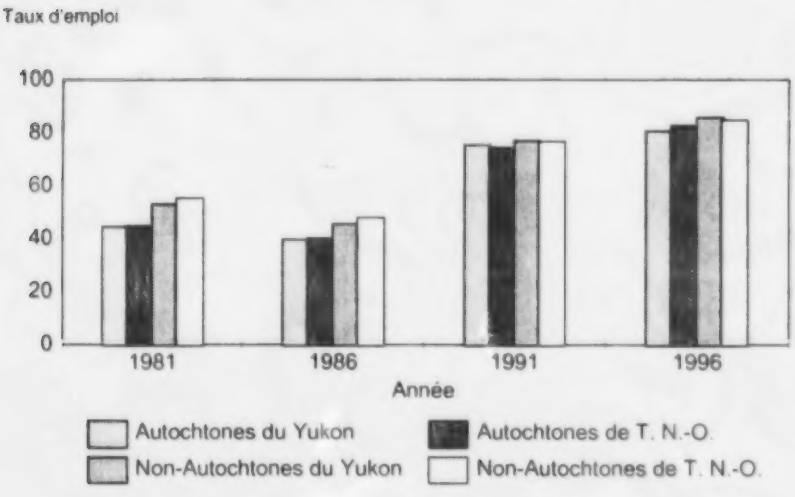

Faits saillants

- Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus ayant un emploi a augmenté dans ces deux territoires.
- Toutefois, dans les Territoires du Nord-Ouest comme au Yukon, le ratio emploi-population des Autochtones demeure nettement inférieur à ceux des non-Autochtones.

Notes : 1 Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999
2 Voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base de MAINC.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires, 1981, 1986, 1991 et 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84 8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territorials de 1999)								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territorials de 1999)								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Notes : 1 Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999
2 Voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC

Fait Saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49,1 %) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (46,9 %). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 91,5% des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires, 1981, 1986, 1991 et 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territorials de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territorials de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Notes : 1 Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999
2 Voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

Fait Saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49,1 %) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (46,9 %). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 91,5% des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

SECTION 8

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres

Faits saillants

- Durant l'exercice 1998-1999, le MAINC a effectué des transactions foncières dans 2 567 réserves totalisant 2 945 110,2 hectares pour l'ensemble du Canada. Cette superficie est à peu près équivalente à celle de l'île de Vancouver.
- Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure que le développement économique est stimulé par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

Figure 8.1 Terres administrées par le MAINC, de 1989-1990 à 1998-1999

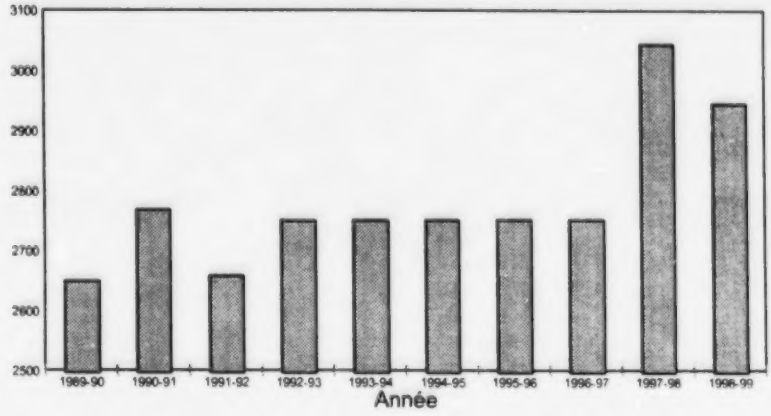

Tableau 8.1 Terres administrées par MAINC de 1989-1990 à 1998-1999

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1989-1990	2 263	2 649 000	596
1990-1991	2 308	2 768 000	601
1991-1992	2 330	2 658 000	603
1992-1993	2 364	2 750 000	604
1993-1994	2 370	2 750 957	605
1994-1995	2 370	2 750 957	607
1995-1996	2 376	2 751 603	608
1996-1997	2 406	2 751 342	608
1997-1998	2 497	3 044 088,1	608
1998-1999	2 567	2 945 110,2	610

Note : L'importante augmentation du nombre de réserves résulte du Décret de remise visant les droits fonciers issus de traités (Saskatchewan).

Sources : MAINC, Système de registre des terres indiennes
MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre 1998

8.2 Revendications particulières

Faits saillants

- Au cours de l'exercice 1998-1999, la Direction générale des revendications particulières a réglé 23 revendications particulières concernant 20 Premières nations et représentant une dépense totale de 60 millions de dollars. Depuis la création du programme et jusqu'au 31 mars 1999, elle en a réglé 200, ce qui porte à 900 millions de dollars les revendications exprimées au titre des droits fonciers issus de traités.

- Au 31 mars 1999, 139 revendications particulières étaient en cours de négociation et 302 autres en cours d'évaluation.

8.3 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

Faits saillants

- Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts auparavant par le Ministère. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

Notes : 1 Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
2 Nombre d'ODEC ayant présenté un rapport de développement économique « acceptable » en date du 22 septembre 1999.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information

Figure 8.3 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), au Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

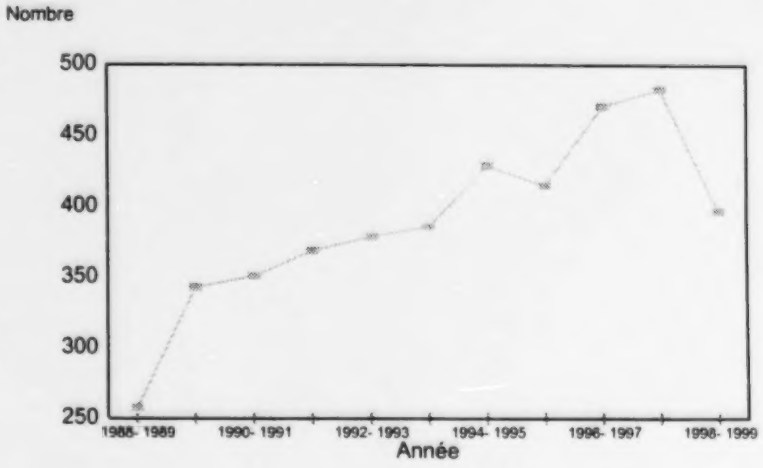

Tableau 8.3 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1988-1989 à 1998-1999

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1988-1989	258
1989-1990	343
1990-1991	351
1991-1992	369
1992-1993	379
1993-1994	386
1994-1995	429
1995-1996	415
1996-1997	471
1997-1998	483[1]
1998-1999	397[2]

LEXIQUE

Lexique

Adultes placés : Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.
Type I :«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.» **Type II** : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.» (*Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

Aide sociale : L'aide sociale peut se définir comme les divers types de supplément du revenu versés à des membres des Premières nations, notamment pour le paiement du logement, du chauffage, des services publics, des aliments et des vêtements, lorsque les familles ou les personnes n'ont pas un revenu d'emploi suffisant pour ces dépenses. Les paiements peuvent être versés à longueur d'année ou de façon saisonnière, en fonction de l'évolution des besoins. Parfois, les conseils de bande offrent des programmes spécialisés d'emploi pour accorder un supplément de revenu aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale peuvent être administrés directement par les Premières nations ou dans le cadre d'un projet distinct avec un financement du MAINC.

Lexique (suite)

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement : La population autochtone de 1996 présentée dans cette publication comprend les personnes qui ont déclaré être inscrites au registre, et/ou avoir l'identité autochtone, et/ou des origines ethniques autochtones, et/ou être membres d'une bande. Le sous-dénombrement du recensement de 1996 a été considérablement plus élevé dans la population autochtone que dans d`autres segments de la population, en raison du fait que le dénombrement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d`être terminé dans 77 réserves et établissements indiens. Il s`agissait d'une population estimée à 44 000 personnes.
En 1986 et 1991, les répondants ayant des origines autochtones devaient indiquer qu'ils étaient Indiens d'Amérique du Nord (IAN),Métis ou Inuits/Esquimaux.
En 1981, les répondants qui avaient des origines autochtones devaient indiquer qu'ils étaient Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits.
En 1971, le répondant devait déclarer son ascendance paternelle. Si plus d'une origine ethnique était déclarée, une seule était saisie, de sorte qu'il n'y ait qu'une seule origine ethnique par répondant. *(Statistique Canada, no 11-001 au catalogue).*

Égouts : Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie :« L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». *(Source : Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980).*

Lexique (suite)

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale : Processus par lequel l'autorité gouvernementale est transférée aux Indiens et aux Inuits, selon les étapes suivantes : Négociations sur le fond : négociations menant directement à de nouvelles ententes qui seront sanctionnées par une loi.

Négociations-cadres : le mandat des négociations comprend une liste des pouvoirs que réclame une collectivité en sus de ce que lui confère la *Loi sur les Indiens*, des modifications proposées à ses structures de régie et des nouveaux aménagements législatifs qu'elle demande pour permettre ces changements. Il comprend aussi des plans de travail et des budgets pour les négociations sur le fond, ainsi qu'un processus de ratification pour toutes les ententes.

Population servie : Les régions communiquent les statistiques de l'état civil des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM, Santé Canada). La population à risque devrait être la population servie, plutôt que la population totale d'Indiens inscrits. Les taux bruts sont calculés en fonction de la population servie déclarée par les régions. Les données de la DGSM sont sujettes à des variations d'observation. Certaines régions recueillent les statistiques tant pour les Indiens dans les réserves que pour les Indiens hors réserve (c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Yukon), alors que d'autres obtiennent les chiffres pour la plupart des Indiens dans les réserves seulement (Atlantique et Ontario). Au Québec, les statistiques couvrent moins de la moitié des Indiens dans les réserves depuis 1990. Sont exclus du champ d'observation les Indiens de la Colombie-Britannique et, depuis 1987, ceux des Territoires du Nord-Ouest, en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Lexique (suite)

Prestataires : Le mot « prestataires » désigne les personnes qui reçoivent des prestations sociales et le mot «bénéficiaires», l'ensemble des prestataires et les personnes à leur charge.

Projet de loi C-31 : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les bandes en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif.
«En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage.» *(Source : Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II)*

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande. Il y a actuellement 2 516 réserves indiennes au Canada.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Lexique (suite)

Services d'eau : Se dit de la présence de services d'eau (c.-à-d. par canalisations, puits, transport par camion ou autre) dans un logement.

Taux de croissance annuel moyen :
La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :
$TCAM = (X_1 / X_0)\ 1/n - 1$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période
X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période
n = durée de la période (en années).

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes du MAINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes (tableau 6.2).

Zone géographique :

Urbaine : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Rurale : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Éloignée : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Accès limité : Zone dans laquelle une bande n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services : Collectivité où les services suivants sont disponibles :
a) - des fournitures, des matériaux et du matériel (p. ex., construction, bureau)
b) - un bassin de main-d'oeuvre spécialisée ou semi-spécialisée
c) - au moins une institution financière, et
d) - des services fédéraux et provinciaux.